

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 24 juin 2019

Le lundi 24 juin 2019, à 20 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 18 juin 2019. Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M^{me} Marianne AUFFRET, M. Hervé BÉGUÉ, M^{me} Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, M^{me} Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, M^{me} Catherine CHEVALIER, M^{me} Catherine CHEVALLIER, M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ, M. Cédric GRUNENWALD, M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS, M^{me} Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M^{me} Valérie MAUPAS, M^{me} Caroline MECARY, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, M^{me} Carine PETIT, M^{me} Olivia POLSKI, M. Hervé de la MOISSONNIERE, M^{me} Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Éric AZIERE

M^{me} Célia BLAUJEL

M. Amine BOUABBAS à partir de la délibération 2019 DDCT 18

M. Pascal CHERKI à partir de la délibération 2019 DPE 13

M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 2019 DFPE 4

M. Cyril MOURIN jusqu'à la délibération 2019 DU 153 et à partir de la délibération V14 2019 17

M^{me} Caroline MECARY

M. Hermano SANCHES RUIVO

Dont les mandataires sont respectivement :

M^{me} Catherine CHEVALLIER

M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} Marianne AUFFRET

M. Cédric GRUNENWALD

M. Félix de VIDAS

M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} Carine PETIT

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Madame Agnès BERTRAND jusqu'à la délibération 2019 DU 153

Madame Valérie MAUPAS à partir de la délibération V14 2019 17

Madame Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2019 DLH 107

M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} Marie-Claire CARRERE-GEE à partir de la délibération 2019 DASES 167

M. Patrick VIRY à partir de la délibération 2019 DASES 167

M. Yves OGÉ à partir de la délibération 2019 DASCO 27

M^{me} PETIT ouvre la séance à 20 h 10.

M^{me} PETIT

Je vais tout d'abord vous faire part des pouvoirs : de M^{me} Célia BLAUDEL à M^{me} Sylvie LEKIN, de M. Hermano SANCHES RUIVO à M^{me} Carine PETIT, de M^{me} Caroline MECARY à M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS, de M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ à M. Félix de VIDAS, et de M. Éric AZIERE à M^{me} Catherine CHEVALLIER (ma collègue siégeant à mes côtés sur les bancs de l'opposition municipale).

Je vous propose de commencer ce conseil avec l'adoption du compte rendu de nos débats et de nos votes de la séance du 28 mai dernier. Y a-t-il des remarques sur le compte rendu qui vous a été adressé ?

– **Projet de délibération 14 2019 14 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 mai 2019.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

DÉLIBÉRATION N° 119

– **14 2019 14 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 28 mai 2019.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du mardi 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 14 2019 15 Adoption du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial du 14^e arrondissement.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je rapporte désormais l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 14^e arrondissement. Au précédent conseil, vous avez adopté le Compte Administratif. Dans le cadre de la préparation du Conseil de Paris, qui va adopter le budget supplémentaire de la Ville, nous allons procéder à l'examen du budget supplémentaire de l'état spécial du 14^e arrondissement. Il s'agit d'un budget essentiellement d'ajustement et de report, qui permet soit de compléter, soit de rectifier les prévisions, et qui concerne également les autorisations budgétaires pour proposer un certain nombre de travaux et de réalisations issues du budget primitif. Il permet également de réaliser des transferts de l'état spécial vers le budget général de la Ville de Paris, ainsi que des virements entre les trois dotations qui composent l'état spécial (ESA), la dotation d'animation locale (DAL), la dotation de gestion locale (DGL) et la dotation d'investissement (DI). Nous avons conduit un travail avec la direction générale des services et les directions de la Ville de Paris, et avons présenté nos besoins, nos remarques et nos demandes à la Ville de Paris comme le font tous les maires d'arrondissement. Nous proposons de procéder aux opérations suivantes : en premier lieu, les transferts entre l'état spécial et le budget général de la Ville, puis le transfert de l'état spécial (DGL) vers le budget général de la direction des espaces verts (DEVE), comme demandé chaque année pour un montant de 44 104 €, qui correspondent à des régularisations et transferts de commandes entre les services de la Ville du 14^e et la direction financière de la DEVE en lien avec des commandes très classiques de végétaux auprès de la pépinière municipale de Rungis, ainsi que des achats de petits matériels et équipements auprès du magasin central.

Nous souhaitons également un transfert de l'état spécial (DI) de 192 210 €, vers une inscription budgétaire auprès de la DDCT, la direction qui gère le patrimoine immobilier des mairies d'arrondissement, pour permettre une opération plus importante qui vise à financer les travaux de mise aux normes et de modernisation de l'annexe de la mairie. Il s'agit surtout de la mise aux normes de ce bâtiment en matière de sécurité incendie, ainsi que d'autres travaux de confort d'utilisation qui font suite à la séparation de deux bâtiments : celui du conservatoire et celui de l'annexe. Pour permettre un fonctionnement autonome de l'annexe et de l'actuel conservatoire, nous devons en effet, procéder à des travaux. Le bâtiment du conservatoire servira, en attendant d'un projet plus pérenne, à une occupation temporaire d'un collectif qui s'appelle « La Générale », qui est actuellement installé dans le 11^e arrondissement, et qui va ré-ouvrir après l'installation des activités du conservatoire dans son nouvel établissement, situé porte de Vanves. Cela permettra d'avoir un accès à cet espace dans le cadre d'un projet culturel et d'une programmation citoyenne, et d'activités ouvertes à tous, au sein des bâtiments du conservatoire durant une durée de deux ans. Nous proposons également un abondement de l'état spécial (DGL) à partir du budget général de la Ville à hauteur de 240 643 €, qui correspondent au règlement des factures de fluides, dont le montant total s'est avéré plus élevé que ce qui avait été prévu par les estimations effectuées en début d'année. Nous faisons également un abondement de l'état spécial sur la dotation d'animation locale des 33 082 € de fonds de la Maire. Traditionnellement, nous adoptons une délibération où nous versons, sous forme de subvention, à des associations locales ces fonds, récupérés lors des quêtes des mariages. Nous avons opéré, à l'intérieur de la Ville, une réforme pour sécuriser juridiquement le versement de ces fonds, par le biais de prestations auprès d'associations dont nous vous transmettrons le nom. Il n'y a rien d'extraordinaire au regard des années précédentes puisque nous avons, toujours au même montant, subventionné par exemple les clubs sportifs qui organisent des manifestations comme la soirée des arts martiaux ou le gala de boxe.

La deuxième grande catégorie concerne le transfert de crédits entre les dotations de l'état spécial : il s'agit d'un transfert de la DGL vers la DAL de 18 500 €, qui vont permettre d'abonder la ligne de petits travaux urgents, ainsi que d'un transfert de la DAL vers la DGS, de 6 657 €, qui vont permettre de financer des droits d'auteurs liés à l'utilisation de crédits photographiques au sein des bibliothèques.

Le budget supplémentaire pour notre état spécial du 14^e arrondissement s'élève à 1 104 516 €, ce qui amène à un budget total pour 2019 de 8 888 470 €, dont le détail est fourni dans les délibérations, rapports et annexes que vous avez reçus.

Je précise que j'ai participé à la conférence de tous les maires d'arrondissements, qui s'est tenue il y a un mois et demi maintenant. Les objectifs étaient dans l'ensemble tenus pour tous les arrondissements au niveau des états spéciaux, et il n'y avait pas de demande particulière, si ce n'est des ajustements très techniques.

M^{me} CARRERE-GEE

Merci Madame la Maire. Vous venez de mentionner que le bâtiment actuel du conservatoire sera proposé à une association « La Générale ». Je suis en train de me renseigner à leur sujet sur internet et si je comprends bien, il s'agit d'un groupe d'artistes qui avait squatté des lieux abandonnés et qui ont été relogés dans le 11^e arrondissement. Ne pourrait-on pas avoir un débat sur l'affectation de ces locaux du conservatoire, que ce soit à titre provisoire ou pas ? Je n'ai pas d'avis sur « La Générale », je vois qu'il s'agit d'un lieu dans le 11^e qui avait organisé une pétition pour avoir un nouvel espace d'accueil à Paris. Je vois que cette pétition a recueilli pas moins de dix-neuf signatures. Comment l'affectation des locaux du conservatoire se décide-t-elle ? Pourquoi n'avons-nous pas de débat, dans le 14^e arrondissement, sur ces lieux ? Qu'est-ce que « La Générale » va faire pour les habitants du quartier ? Est-ce qu'un dossier a été présenté ? Je vous prie de m'excuser, mais il s'agit d'un sujet tout de même assez important, et nous aimerions avoir des informations à ce sujet, et pouvoir en débattre. Ou, l'installation du collectif a-t-elle déjà été décidée, puisque vous le présentez comme tel ?

M^{me} PETIT

Oui, je l'ai décidé.

M^{me} CARRERE-GEE

Vous l'avez décidé, mais cela ne serait-il pas possible de nous en dire un peu plus ? Manifestement, l'idée de recueillir notre point de vue ne vous intéresse pas, et je sais bien que vous n'y êtes pas tenue juridiquement, mais tout de même, il s'agit du conservatoire du 14^e arrondissement, qui est un local important, central et près de la mairie. Je ne sais pas pourquoi il faut y accueillir « La Générale ». Peut-être est-ce une excellente idée, mais je n'en sais pour l'heure, rien.

M^{me} PETIT

Je vous remercie. Vous pourrez vous exprimer lorsque nous ferons une délibération pour cette occupation temporaire de deux ans. Cette dernière est en cours de préparation, et fait suite à une décision politique. Comme je m'y étais engagée, d'où l'objet de la délibération qui concerne le budget supplémentaire, les salles qui dépendent du bâtiment de la mairie annexe resteront bien évidemment à l'usage du conservatoire. Cependant, pour un bâtiment qui n'est plus aux normes, nous allons procéder à quelques petits travaux d'aménagement pour les espaces actuels du conservatoire, mais il s'agira d'un programme extrêmement ouvert, qui répondra, je pense, à des initiatives citoyennes du 14^e arrondissement, puisqu'il s'agit d'une association qui accueillera et programmera énormément d'événements. Son installation est donc décidée, et vous pourrez vous exprimer largement à ce sujet lors du prochain conseil d'arrondissement. S'il n'y a pas de questions sur l'objet même de la délibération, qui concerne l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial, je vous propose que nous passions aux votes.

M. VIRY

Excusez-moi Madame la Maire, j'ai juste une demande relevant de la précision de langage. Vous avez dit que la décision était arrêtée, mais que nous pourrions nous exprimer en septembre prochain. Cela me paraît contradictoire.

M^{me} PETIT

Il m'arrive de prendre des décisions. Vous pourrez voter contre, être convaincus, vous abstenir ou voter pour, lors de la délibération. Je vous propose de passer au vote pour la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 120

– 14 2019 15 Adoption du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial du 14e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : Le budget supplémentaire de l'état spécial 2019 du 14e arrondissement est adopté, par nature et par fonction, tel qu'il figure dans les tableaux annexés.

Votants : 25 dont 5 pouvoirs
Pour : 23 dont 5 pouvoirs
Contre : 2 (M^{me} CARRERE - GEE/M. VIRY)

– **Projet de délibération 14 2019 16 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription des 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Six associations ont été reçues ce mois-ci par les équipes de la maison de la vie associative et citoyenne (MVAC) :

- L'association « Littérature Russe et Soviétique et traduction », qui veut promouvoir, comme son nom l'indique, la littérature russe,
- L'association « Cité-théâtre de la cité », qui propose une diffusion pluridisciplinaire des arts vivants,
- L'association « Promesses », qui œuvre pour le développement du programme « ProFamilles », et qui veut surtout que les familles qui ont un de leur membre atteint de schizophrénie communiquent entre elles,
- L'association « Équinoxe de printemps », qui fait de l'animation théâtrale, puisqu'il s'agit de l'une des nombreuses associations théâtrales du 14^e arrondissement,
- L'association « Système d'échange local (SEL) de Paname », qui veut promouvoir la citoyenneté avec des actions très concrètes dans l'arrondissement,
- L'association « Soleil la vie », qui souhaite travailler sur la protection environnementale.

Ces six associations seront intégrées dans les 650 associations inscrites à la MVAC 14. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 121

– **14 2019 16 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription des 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 5 pouvoirs
Pour : 25 dont 5 pouvoirs

– **Communication sur les fonds de la Maire 2019.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Comme tous les ans, une communication est faite sur l'attribution des fonds de la Maire, que nous donnons pour des événements qu'organisent les associations, ou pour résoudre des problématiques ponctuelles. Pour rappel, en 2018, ces fonds s'élevaient à 26 900 €, et ont été répartis entre treize associations. Je vous rappelle que ces fonds proviennent de la location des salles municipales, de l'intégralité des quêtes faites lors des mariages ou des baptêmes civils célébrés en mairie, ainsi que de 75 % des recettes issues de droits de tournage. Cette année, nous avons 33 132,30 €, qui ont été redonnés de la façon suivante à quinze associations :

- 2 000 € pour l'association « Arts Mélés Ciné Kino », qui est une association qui émane du ciné-club du conseil de quartier Didot-Plaisance-Porte de Vanves et dont la particularité est que toutes les séances de cinéma sont gratuites,

- 4 000 € pour l'association « Mission Bretonne » pour l'organisation de la fête de la Bretagne 2019,
- 4 000 € pour l'association « Ring 14 » et son gala de boxe annuel qui fait salle comble chaque année,
- 4 500 € pour l'association « Do Jeunes Sport » et l'organisation de leur soirée des arts martiaux,
- 1 500 € pour la compagnie de théâtre « Saut de l'ange », en soutien exceptionnel pour ses activités,
- 1 000 € pour l'association « Territoire de cinéma », qui avait organisé l'année dernière un festival dont une seconde édition sera proposée fin juin/début juillet 2019 avec l'aide des conseils de quartier des différents arrondissements, qui aura pour thème Jean ROUCH, le grand cinéaste ayant vécu et travaillé dans le 14^e arrondissement,
- 1 500 € pour l'association « Europa Film Art l'Europe autour de l'Europe », qui organise chaque année le festival du cinéma Européen, avec notamment des films d'auteurs ou de pays qui ne bénéficient pas du même développement cinématographique que la France,
- 3 000 € pour l'association « C14-Paris », pour l'organisation du salon de la céramique qui a lieu tous les ans dans la mairie annexe et que vous connaissez tous,
- 1 000 € pour l'association « Ahtarame », et leur action de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire, et qui s'associe au réveillon solidaire du 31 décembre, organisé par les six conseils de quartiers,
- 2 000 € pour l'association « Le Moulin », dont nous avons parlé lors du dernier conseil d'arrondissement concernant les actions menées auprès des familles des quartiers Plaisance et du Moulin de la Vierge,
- 2 000 € pour l'association « Club des Boulistes », qui regroupe deux clubs qui soutiennent la pratique de la pétanque, dont le nombre de joueurs ne cesse d'augmenter,
- 2 000 € pour la compagnie de théâtre « Le fil de soie », dans le cadre d'un soutien exceptionnel en raison des difficultés financières qui seront surmontées, j'en suis sûr, et qui continuera son travail dans notre arrondissement,
- 1 000 € pour la compagnie de danse « Opéra sur le toit », qui a organisé des ateliers d'improvisation danse,
- 1 750 € pour le « Centre social Didot », et l'édition d'un livre en collaboration avec le collègue François VILLON,
- Et 1750 € pour l'association « Bête à bon Dieu production », pour l'organisation du festival de théâtre « Philoscène » qui associe la philosophie et le théâtre.

Je vous demande de prendre acte de cette communication et vous remercie.

– **Projet de délibération 2019 DU 153 Appel à projets urbains Réinventer Paris - les dessous de Paris. Site Musée de la Libération 23, allée de la 2e Division Blindée (14e et 15e) Désignation du lauréat. Promesse de vente. Acte de vente.**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

La délibération concerne à la fois la désignation du lauréat, ainsi que le déclassement et la signature de la promesse et de l'acte de vente. Quelques mots sur l'appel à projets « Réinventer Paris » : il a été lancé en mai 2017 et concernait la mise en valeur des sous-sols de Paris. Trente-quatre sites étaient concernés, dont 21 qui appartenaient à la Ville. Plus de 200 manifestations d'intérêt ont été déposées et parmi elles, soixante-seize équipes ont été sélectionnées pour remettre des offres. Nous avons désigné seize lauréats. Le projet retenu, qui s'appelle « Oasis », a été désigné par une procédure formelle en l'instance d'un jury, qui s'est réuni le 7 décembre 2018, pour les terrains du musée de la Libération. Au sein de ce bâtiment, la Ville de Paris cède deux volumes : l'un qui accueillait le mémorial du Général LECLERC et de la Libération de Paris, et l'autre le musée Jean MOULIN, qui tous deux vont déménager place Denfert-Rochereau le 25 août 2019. Ces deux espaces correspondent à un espace total de 1974 m², et la SNCF complète notre offre, en proposant des locaux à usage de bureaux, qui se situent au-dessus du musée de la Libération, ce qui rajoute environ 400 m² au développement de ce projet. Ce dernier est à la fois porté par la SEM Paris Seine, qui est un opérateur public, et le REI Habitat, qui est un opérateur

privé. Tous deux ont été choisis, car ils portaient le projet qui allait apporter le plus à l'intérêt général. Le projet se décline en deux phases.

La première concerne un temps de préfiguration, qui devrait durer deux ans au maximum, durant lesquels le lauréat propose d'aménager temporairement sur le site un centre d'hébergement d'urgence, qui sera géré par l'association « L'armée du salut », et qui comptera entre soixante et quatre-vingts lits et proposera une bagagerie solidaire à destination des personnes hébergées ainsi que des utilisateurs de la gare. Il y aura également un café éphémère qui servira également de maison du projet, et c'est en ce sens que cela participe à la préfiguration. Il est également prévu un festival du réemploi, qui devrait durer trois mois et sera mené avec un collectif d'artistes qui travaillent à partir de matériaux recyclés. Un théâtre immersif, qui s'étendra sur trois à douze mois, portera sur le thème de la Seconde Guerre mondiale, en rapport avec le musée de la Libération.

La seconde phase sera celle de l'exploitation, et concernera une surface de près de 4 000 m². Il s'agit d'un programme à dominante hôtelière, qui sera ouvert 24 h/24, et qui sera tourné vers la solidarité. Le projet « Oasis » s'adresse à différents types d'usagers temporaires, pour favoriser la mixité sociale à travers une offre d'hébergement variée, mais aussi de ce que nous appelons désormais un tiers lieu multiservice, qui sera un moyen de joindre les phases de préfiguration et d'exploitation du projet. Les surfaces se répartissent de la manière suivante : une auberge de 280 lits, une corésidence de 700 m², quatre logements-passerelles qui servent d'intermédiaire avant un relogement définitif, et un tiers lieu, qui sera une cantine, un café et proposera des événements et des espaces de travail modulables sur près de 600 m².

Il y a des travaux à faire sur ce bâtiment, qui consistent en une surélévation de deux niveaux en structure bois, cette dernière permettant bien des miracles et notamment la diminution des nuisances du chantier. Cette extension va s'imbriquer au bâtiment existant en assurant la fermeture de l'ensemble, afin de garantir une homogénéité. Il y aura également la réalisation d'une toiture-terrasse, qui sera accessible et végétalisée, ainsi que d'une terrasse située en rez-de-chaussée. Les avantages à ce projet sont nombreux, puisqu'il va permettre notamment la cohabitation de différents profils d'hébergés : tant des touristes que des travailleurs ou des personnes précaires. L'insertion sociale que permettent ces logements-passerelles participe à notre projet social d'arrondissement, et la démarche participative portée et prévue par les opérateurs sera ambitieuse. Nous devons les rencontrer début juillet pour définir avec eux comment va s'initier la phase de préfiguration. Enfin, tout le travail sur les tiers lieux est très intéressant : nous avons commencé à l'engager dans le cadre des grands voisins, mais également dans de nouveaux lieux du 14^e arrondissement. Le lauréat a remis une offre d'acquisition définitive à hauteur de 7 M€, et le domaine a estimé que la charge foncière était acceptable. Il y aura évidemment des clauses anti-spéculatives, qui permettront qu'il ne s'agisse pas d'une simple cession, mais bien d'un projet commun.

L'équipe lauréate est venue présenter le projet au groupe de travail des riverains de Maine Montparnasse, qui s'est réuni le 9 avril 2019 à l'occasion d'une première présentation. Plusieurs questions ont été posées à cette occasion, et notamment concernant les enjeux d'accès à la dalle, entre autres la nuit. Cela doit être traité, et les services étudient, en lien avec le lauréat, l'installation d'un portail provisoire pour permettre la sécurisation des accès tout en les maintenant le plus perméable possible. Les riverains souhaitant s'investir dans le projet peuvent contacter l'opérateur grâce à l'adresse courriel suivante : contact@parisseine.fr. Nous rencontrons le lauréat avec Madame la Maire le 10 juillet 2019, afin d'organiser le démarrage de la phase transitoire. Je vous invite à en délibérer favorablement.

M. LETISSIER

Merci, Madame la Maire, merci M^{me} AUFFRET. Le contenu de ce projet est vraiment intéressant, à la fois dans sa dimension temporaire avec l'hébergement d'urgence, le café éphémère et le festival du réemploi, mais aussi dans sa phase d'exploitation, avec l'auberge. Le contenu est très intéressant, mais ce qui me pose problème dans ce projet est le fait qu'il s'agisse d'une cession, et donc une vente, du patrimoine de la Ville de Paris, à un acteur public (SEM Paris Seine), mais aussi à un promoteur (REI Habitat). J'ai certes constaté que ce dernier acteur travaille le bois, mais il n'en reste pas moins un promoteur privé, qui sera acteur majoritaire de la nouvelle structure à hauteur de 50 % des parts. Cela constitue un problème que nous aimerions soulever de

manière plus globale dans le cadre des appels à projets « Réinventons Paris » puisque lorsque la Ville met en place des projets pouvant être intéressants sur le fond, elle se défait de son patrimoine, et s'enlève par là des marges de manœuvre futures pour développer des projets.

Sur ce site et comme vous l'avez rappelé, il y a des clauses anti-spéculatives qui ont été insérées. Néanmoins, le projet définitif est fléché pour quinze ans, mais passé ce délai, l'usage des bâtiments ayant été cédés pourra changer. L'opération peut être intéressante à court terme, mais à partir du moment où l'on cède des patrimoines municipaux, cela nous enlève des possibilités d'action pour mener des projets d'intérêt général. Pourquoi ne pas avoir privilégié un montage de type bail emphytéotique, où la Ville reste propriétaire du foncier et met en location des locaux sur le long terme. Des montages similaires existent pour que la Ville conserve la maîtrise de son patrimoine, tout en montant des projets similaires. Pour cette raison, nous allons nous abstenir lors des votes.

M^{me} AUFFRET

Le fait qu'il s'agisse d'un concours fait que les opérateurs déposent ou non des projets. Le principe du bail emphytéotique recouvre un principe d'opérations publiques que nous défendons largement, mais il n'y a pas eu, parmi les candidats, quelqu'un qui proposait ce montage. Effectivement, nous avons tout de même l'assurance que 49 % du capital est porté par un opérateur public, ce qui est l'un des critères pour lequel nous avons fait ce choix. La raison pour laquelle aucun acteur n'a présenté de bail emphytéotique relève de la complexité de la parcelle, qui appartient à la fois à la Ville et à la SNCF. Les montages ont pu sembler trop complexes aux personnes ayant concouru. L'idée était ici de parvenir à associer la SNCF à la Ville dans le cadre d'un projet d'intérêt général, et ce concours, même s'il ne correspond pas à 100 % de ce que nous aurions souhaité, nous laisse bon espoir de voir qu'un opérateur public représenté à 49 % porte le mieux possible ce que nous avons imaginé. Les clauses anti-spéculatives sont là et les risques sont faibles mais, la question se pose pour tous les engagements publics de type ULS, vœu pour lequel nous avons voté contre, puisque nous estimons qu'un bail emphytéotique est préférable à une cession garantie quinze ans. Néanmoins, c'est donner au projet la possibilité de naître que de lui donner cette forme-là, et nous y sommes donc tout à fait favorables.

M^{me} PETIT

Je précise que lors du jury qui s'est tenu et auquel j'ai participé, l'ensemble des groupes du conseil de Paris étaient représentés, et se sont d'ailleurs exprimés plutôt favorablement à ce projet. Les maires du 15^e et du 14^e arrondissement étaient présents lors du vote.

DÉLIBÉRATION N° 122

– 2019 DU 153 Appel à projets urbains Réinventer Paris - les dessous de Paris. Site Musée de la Libération 23, allée de la 2e Division Blindée (14e et 15e) Désignation du lauréat. Promesse de vente. Acte de vente.

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 19 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 8 (M LETISSIER, M^{me} LEKIN, M^{me} BLAUDEL, M de VIDAS, M^{me} CHEVALLIER, M AZIERE, M VIRY, M^{me} CARRERE-GEE) dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DU 31 Modification simplifiée du PLU concernant les parcelles 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e) - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification.**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Nous avons déjà parlé de ce déclassement, mais nous sommes en cours de procédure formelle. Cette modification simplifiée du PLU a pour but de résoudre une anomalie réglementaire qui concernait de toutes petites parcelles, au 68 et 70 rue du Moulin Vert. Ces parcelles sont réservées pour le logement social, tout en se situant anormalement dans une zone urbaine verte. Cela est anormal puisque ces deux états sont incompatibles. Cette contradiction et la situation administrative particulière qui lui est associée rend impossible toute autorisation au titre du code de l'urbanisme. Il s'agit d'une situation unique sur laquelle je reviens pour la seconde fois, puisque nous sommes actuellement dans le cadre de l'adoption de la modification simplifiée du PLU de Paris, qui permet la résorption de cette anomalie. L'enquête publique se termine, et aucune remarque n'a été effectuée et je vous invite en conséquence à déclasser cette parcelle. Je vous remercie.

M. LETISSIER

Effectivement, il était nécessaire de simplifier au regard du PLU cette parcelle qui à la fois est fléchée logement social et zone urbaine verte. Je ne m'oppose donc pas du tout au principe, mais à partir du moment où elle devient pleinement en logement dans le PLU, avons-nous bien la garantie que cela ne se traduira pas dans le futur par, par exemple, une surélévation et une densification excessives de la parcelle ? Existe-t-il des projets de ce type qui sont envisagés dans les années à venir pour cet espace ? Nous sommes dans une optique de penser la Ville moins dense, en préservant les îlots de fraîcheur et il est vrai qu'en cas de surélévations en béton, nous accentuerions les effets de chaleur qui sont évidemment redoutables, en particulier lors de périodes comme aujourd'hui et ces prochains jours, avec des températures très importantes en ville. Il n'y a donc pas de soucis pour régulariser, mais il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de projet de densification sur ce site.

M^{me} CARRERE-GEE

J'ai absolument les mêmes remarques, et j'ajoute même que si ces parcelles étaient tombées exclusivement dans la catégorie verte, cela nous aurait parfaitement été. Sans avoir plus d'informations sur d'éventuels projets à cet endroit je crois qu'il s'agit d'un espace à préserver comme vert.

M^{me} AUFFRET

Le projet est déjà construit en fait.

M^{me} CARRERE-GEE

Il y a dans ce cas une erreur dans la dénomination de la dénomination, puisque l'espace est construit et non vert. Il est dit que l'association d'insertion « Emploi développement » était sur les lieux : elle y est toujours à ma connaissance. Ce que nous craignons, c'est une surélévation sur ces habitations qui ne sont pas à un niveau très élevé.

M^{me} AUFFRET

Il n'est pas possible de faire des surélévations comme cela. Soit cela est réglementaire, soit cela ne l'est pas. À ma connaissance, il n'y a pas de projet de grande hauteur prévu pour la rue du Moulin Vert, mais après on ne m'informe pas de tout. Il est évident que lorsqu'il y a une surélévation, la réglementation ne permet pas de construire des tours au milieu d'un bâti qui est peu dense.

Ensuite, de fait, il est possible de surélever au-delà de la hauteur des bâtiments adjacents lorsqu'il y a une dérogation dite loi Duflot (lorsqu'il y a un intérêt général). Pour l'instant, les autorisations que nous avons données au regard des éléments qui nous ont été communiqués sont plutôt défavorables aux surélévations. Nous utilisons d'ailleurs le motif de l'insertion pour éviter les dérogations, parce que nous avons bien conscience que, par rapport à il y a six ans, la doctrine évolue. Nous sommes toujours dans un outil réglementaire qui permet quelques autorisations très modestes, et nous sommes plutôt en train de travailler pour demander aux opérateurs, au-delà du réglementaire, d'aller sur des élévations moindres. Il n'y aura donc pas, à ma connaissance, d'opérations de promotion immobilière sur ces parcelles, qui dans tous les cas ne pouvaient pas rester classées en zone verte, à moins de détruire les bâtiments existants pour en faire un jardin.

M VIRY

Vous allez croire que je comprends lentement ce soir, mais dans ce cas, quel est le fondement de la délibération, et en quoi est-ce utile de clarifier quelque chose qui ne sera pas directement utile. J'ajoute que lorsque nous débutons une phrase par « à ma connaissance », et que nous le répétons deux fois, cela n'est pas forcément très rassurant.

M^{me} PETIT

Il n'y a aucun projet en cours. Il s'agit du bâtiment que tout le monde connaît et qui est situé rue du Moulin Vert, et qui est actuellement occupé par l'association « Emploi et développement ». Il s'agit d'une rectification juste du PLU pour un espace situé au sein d'un square de la Ville de Paris. Il ne s'agit de rien d'autre, et il faut que cela soit clairement énoncé ce soir, ce qui clôt les débats.

M^{me} AUFFRET

Je reviens sur l'emploi de l'expression « à ma connaissance ». De fait, je n'ai connaissance des projets que lorsqu'il y a un permis de construire déposé, ou lorsque des opérateurs viennent me voir pour m'en avvertir. Je n'ai rien à cacher, mais tiens, par cette délibération, simplement à remettre en ordre une incongruité administrative relative à ces deux parcelles qui ne peuvent pas appartenir en même temps à deux catégories qui s'excluent. Je suis étonnée de voir les proportions que prend cette délibération, alors même qu'il s'agit d'une formalité administrative.

M^{me} PETIT

M^{me} CARRERE-GEE, il serait bien de ne pas intervenir plusieurs fois sur une même délibération, et de préparer les interventions, afin qu'elles soient plus globales et réunies en une seule prise de parole.

M^{me} CARRERE-GEE

Pardon, mais comme une réponse a été apportée, je sais que cela fait deux interventions et je suis reconnaissante que vous me redonniez la parole. S'il n'y a pas de projet à notre connaissance globale et si nous ne votons pas ce projet de délibération, cela n'est pas grave, nous sommes d'accord ?

M^{me} PETIT

Ce n'est pas que cela n'est pas grave. Vous êtes des élus, vous êtes libres de vos votes. Je propose donc de passer à la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 123

– 2019 DU 31 Modification simplifiée du PLU concernant les parcelles 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e) - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification.

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

Contre : 5 (M de VIDAS, M^{me} CHEVALLIER, M AZIERE, M VIRY, M^{me} CARRERE-GEE) dont 1 pouvoir

– **Projet de délibération 2019 DLH 107 Conférence du logement de Paris - présentation des orientations stratégiques.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Bonsoir. Deux lois importantes concernant le logement ont été promulguées récemment : la loi égalité citoyenneté vers janvier ou février 2017, et la loi Élan, en novembre 2018. Ces lois ont pour but, notamment, de permettre l'accès au logement social des ménages les plus modestes (prioritaires et qui disposent de faibles ressources), et de favoriser dans le même temps la mixité sociale, ou plutôt l'équilibre dans nos quartiers, puisque je n'apprécie pas le terme de mixité. Pour remplir ces deux objectifs, une conférence du logement a été mise en place, réunissant tous les acteurs du logement social, et notamment les réservataires, ceux qui financent le logement social (collectivités, l'État et Action logement entre autres), les bailleurs sociaux ainsi que les associations intervenant dans le domaine du logement social, et qui œuvrent pour l'accès des personnes les plus modestes au logement, mais également pour la défense des locataires qui sont actuellement en place dans les logements sociaux. Des groupes de travail se sont déjà réunis depuis plusieurs mois dans le cadre de cette conférence, et un certain nombre de débats ont eu lieu au sein de cette instance. L'objectif ce soir est de partager les objectifs pour cette conférence, qui aura lieu le 12 juillet 2019 à la préfecture de Paris, mais également de relever un certain nombre d'insuffisances, à ce stade, des objectifs proposés.

Ces derniers, au regard du rééquilibrage territorial, visent à permettre qu'au moins 25 % des logements hors quartiers prioritaires puissent bénéficier aux ménages qui sont dans le premier quartile de revenu. Ce quartile concerne, si nous classifions les ménages par rapport à leurs revenus, les ménages les plus modestes. Dans le même temps, le second objectif est de faire que dans les quartiers prioritaires, au moins 50 % des attributions puissent bénéficier aux quartiles deux, trois et quatre, qui concernent plutôt des gens un peu moins modestes ou appartenant aux classes moyennes, afin que ces dernières puissent aller dans ces quartiers. Au sein du 14^e arrondissement, il s'agit du quartier situé porte de Vanves, mais aussi le quartier Plaisance, au sud de la rue de Gergovie. Le troisième objectif est que 25 % des attributions de chacun des réservataires puissent bénéficier aux demandeurs reconnus éligibles au dispositif DALO, qui concerne les personnes les plus prioritaires. Cela signifie que, notamment sur le contingent municipal, 25 % des attributions puissent bénéficier aux ménages DALO. Les objectifs sont aussi de permettre les relogements et mutations inter bailleurs, et d'également pouvoir reloger hors QPV les demandeurs du premier quartile dans le cadre de ces mutations. Nous souhaitons également aller vers une harmonisation dans les attributions d'ici quelques années. La conférence du logement y travaille, afin que cela soit mis en œuvre d'ici quelques années. Par ailleurs, il faut également viser à l'accompagnement social des ménages pour l'accès au logement social, notamment dans les quartiers les plus modestes, ce qui concerne en particulier ceux qui sont en projet de renouvellement urbain dans le 13^e, 20^e et 19^e arrondissement. Enfin, dans la délibération, il est indiqué des modalités dans la composition de la conférence. Il s'agit d'un élément plus technique qui est en lien avec la fusion de plusieurs bailleurs ayant eu lieu récemment, puisque Mille et une vies Habitat est issu de la fusion de Logements français et franciliens et la Coopération de familles.

La chose la plus importante à retenir est que 25 % des logements hors quartiers prioritaires doivent bénéficier au premier quartile, et que 50 % des biens disponibles dans ces quartiers doivent être attribués aux quartiles deux, trois et quatre. Ce qui a pu émerger par rapport au groupe de travail concerne la nécessité de reloger les ménages les plus modestes dans des quartiers qui ne sont pas prioritaires, puisque je pense que tout le monde est d'accord pour dire que cela n'est pas une bonne idée d'ajouter de la difficulté à des situations déjà complexes. Loger des gens extrêmement modestes dans des quartiers prioritaires n'est pas une bonne idée pour favoriser la mixité sociale. Ceci dit, l'un des effets pervers de cela est en lien avec la tendance à reloger des personnes dans un quartier modeste, mais non prioritaire. Dans le 14^e arrondissement, certaines zones du quartier Pernety sont populaires sans toutefois être prioritaires. C'est pourquoi les groupes de travail ont développé des indicateurs plus précis, afin de définir de manière plus large la notion de quartier populaire, et qui concerne des espaces où le revenu médian est inférieur de 75 % au revenu médian parisien.

Là où les choses ne sont pas encore assez précises, c'est dans l'engagement de l'État sur l'information vis-à-vis des ménages DALO. Les informations pour 2017 sont disponibles, mais la transparence doit être améliorée et des éléments précisés d'ici le 12 juillet 2019.

M. OGÉ

Je profite de ce projet de délibération pour attirer votre attention sur le problème de la bourse d'échange des logements. Je pense que nous pourrions améliorer les problèmes importants de logement, en revoyant les structures administratives qui dirigent la bourse, qui ne fonctionne pas bien d'après ce que je constate à travers des nombreux cas qui nous sont présentés. Cette conférence du logement serait l'occasion de revoir l'organisation d'une manière à la fois plus simple et plus souple. Il est évident que certaines propositions ne peuvent aboutir si elles ne correspondent pas aux moyens financiers des personnes, et c'est dans cet esprit que j'interviens.

M. DE VIDAS

De notre côté nous voterons contre cette délibération puisque même s'il est difficile de s'opposer à la mise en œuvre de la loi à l'échelle locale, nous ne pouvons pas cautionner la politique actuelle du logement. Sept-mille-cent logements sociaux ont été financés depuis 2014. Cela concerne essentiellement des logements existants puisque seuls deux-mille-cinq-cent logements sont construits chaque année. Il s'agit donc d'une politique du chiffre, qui fait totalement l'impasse sur l'entretien et la rénovation du parc existant. Le nombre de logements réhabilités dans le cadre du plan climat a diminué entre 2017 et 2018. Disposez-vous des chiffres précis concernant le 14^e arrondissement ?

M^{me} CHEVALLIER

Nous nous abstiendrons lors du vote puisque nous ne trouvons pas suffisamment clair l'engagement de l'État par rapport au DALO, et pensons qu'il serait défavorable de charger les quartiers les plus fragiles. Comme nous n'avons pas plus de précisions que cela sur les chiffres, nous préférons nous abstenir. Nous avons conscience de l'importance de cette délibération, mais dans l'état actuel des choses, nous nous abstiendrons.

M. SANCHEZ RUIVO

Je remercie M. BOUABBAS de ces précisions, et tient à dire à nos collègues de l'opposition de la droite républicaine qu'une loi nous impose d'avoir au moins 20 % de logements sociaux à Paris. Quand nous conventionnons ou construisons des logements, nous le faisons aussi pour nous mettre à l'unisson de la loi, et je rappelle que nous atteindrons les 20 % à la fin de la mandature, contre 11 % en 2001. Il s'agit d'un choix politique assumé par la majorité municipale depuis cette date, qui vise à se mettre en conformité avec la loi, ce que toutes les villes ne font pas, délibérément. Il est normal que la capitale française respecte les lois, et notamment celles qui ont un but social. Sur la conférence du logement, celle-ci est utile dans le sens où elle crée un espace de discussion entre la Ville et l'État, et cela est nécessaire dans le cas du logement, puisqu'il s'agit en grande partie d'une compétence étatique. Ce qui est un peu restrictif dans cette conférence, c'est qu'elle concerne la stratégie de peuplement des logements sociaux, et nous constatons bien l'objectif d'augmentation, dans les logements sociaux des territoires non prioritaires, de la part

du premier quartile. Or, cela représente seulement 20 % des logements à Paris, puisqu'il y a 35 % de propriétaires, et 65 % de locataires.

Lorsque l'on déduit les logements sociaux de ces chiffres, cela signifie que 45 % des habitants de la ville sont logés dans le parc privé. Le premier bailleur social est donc, de fait, le propriétaire privé. Je regrette que la conférence logement n'aborde pas l'ensemble de la fonction locative, car même s'il y a des problèmes de rééquilibrage dans les logements sociaux, le problème principal auquel nous sommes confrontés concerne le fait qu'une partie des classes moyennes et populaires sont logées dans le parc privé, dont le loyer n'est pas encadré ni réglementé. Les hausses des quartiers en tension, qui dépasseront de 20 % le montant du loyer médian, pourront être contingentées, mais nous sommes face à une gentrification. C'est un vrai sujet, puisqu'il s'agit de la capacité de Paris à être une capitale où toutes les catégories sociales puissent vivre, et c'est cela que nous attendons de l'État. La première question à se poser est la suivante : est-ce que l'appareil réglementaire, législatif, fiscal et budgétaire existant est adapté à ce problème ? Car ce dernier monte en puissance dans toute l'Europe continentale depuis plus de quinze ans.

Plutôt que de savoir comment ventiler les différentes catégories sociales au sein des logements sociaux, il faudrait avant tout savoir comment éviter la gentrification et éviter la fuite des résidents parisiens. Ces derniers attendent des réponses à ce sujet. En Allemagne, Berlin s'interroge actuellement sur la mise en œuvre d'une limitation légale des loyers, qu'ils soient ou non des logements sociaux. Nous attendons donc de l'État qu'il prenne ses responsabilités, ou qu'il donne aux collectivités territoriales les moyens de le faire à sa place. Or, cela n'est pas le cas puisque nous n'avons pas aujourd'hui de pouvoir de réquisition. Beaucoup de logements vides pourraient l'être, afin de les réhabiliter et d'en faire usage. Nous pourrions par exemple obliger des personnes retenant des logements à les remettre sur le marché locatif. Mais le mécanisme de taxe de la vacance est trop faible pour être dissuasif et obliger les propriétaires à louer les logements. Par ailleurs, les conditions pour lesquelles les propriétaires peuvent déroger à cette taxe sont trop nombreuses. Nous pourrions limiter la fiscalité pour limiter la spéculation pour savoir s'il est pertinent de se maintenir sur des acquis anciens, ou si nous sommes capables, par nos propositions, de nous adapter à la situation nouvelle qui est la nôtre. Nous devrions tous nous abstenir de voter pour la conférence logement, puisqu'elle n'aborde pas les véritables questions, qui sont en lien avec la possibilité de Paris de ressembler, dans quelques années, à l'idée que nous nous faisons de la capitale de notre pays. Nous sommes face à un décalage croissant entre la population de la France et celle de Paris. Face à cela, pourrions-nous, moralement, représenter les Françaises et les Français si notre capitale est de plus en plus gentrifiée ? C'est ce qu'un certain nombre de juristes gaullistes appelaient à l'époque le droit social de la fonction de propriété. Si nous considérons que le logement n'est pas un bien comme les autres, il faut continger l'absolutisme du droit de propriété, et lui redonner une fonction sociale.

M. DE VIDAS

Je ne remets pas du tout en cause le fait qu'il ne faille pas respecter la loi puisque nous la respectons déjà. Concernant ce que vous disiez sur la gentrification et le départ des classes moyennes, la réalité est que les chiffres mentionnés précédemment existent. Sur 7100 logements financés chaque année, 2500 seulement sont construits. Cela signifie que les deux tiers de ces logements dépendent de bail privé. En réalité, vous l'amenuisez et contribuez à la spéculation que vous êtes en train de condamner.

M^{me} PETIT

Pour préciser la position, qui est, à cette étape, l'abstention. Aujourd'hui, vous avez l'État qui, dans le cadre de cette conférence du logement exige auprès des collectivités un certain nombre de demandes très précises, avec une méthode qui l'est tout autant. Lorsque nous créons un espace de travail et de discussion entre l'État et les collectivités, nous attendons une réciprocité de la part de l'État sur la méthode et les objectifs pour y parvenir, ainsi qu'une harmonisation des méthodes. Actuellement, rien de tout cela n'existe, et nous avons obtenu, ce qui est déjà un pas important, que ces quartiers ciblés concernent, par exemple pour l'arrondissement, la zone qui s'étend de la porte d'Orléans à la porte de Vanves, en descendant jusqu'au quartier Pernety le long de la voie ferrée et de la rue Vercingétorix. Ce que nous demandons à l'État est d'aller plus loin lorsque lui-même ne répond plus aux financements d'un logement accessible pour tous, quel que soit l'endroit en France, mais particulièrement à Paris, et que soit pris en compte le fait que dans la capitale, le pouvoir d'achat et le reste à vivre des habitants n'est absolument pas le même qu'ailleurs lorsque nous tenons compte des loyers. L'État nous a fixé une date limite pour nous

exprimer sur cette conférence et si nous ne lui obéissons pas, il reviendra au point de départ de la discussion, avec seulement les deux rues de la porte de Vanves, et pas le reste. Beaucoup de maires d'arrondissement sont fâchés et s'opposent aux résultats de cette conférence, et je trouve qu'il est important que notre conseil montre qu'il y a une opposition et une réticence, et que nous demandions simplement à l'État une réciprocité quant aux engagements, à la méthode et aux objectifs, qui sont soi-disant affichés dans le cadre de cette conférence.

Pour les mutations, M. OGÉ, vous avez tout de même les bailleurs de la Ville qui garantissent une nouvelle plate-forme qui a été mise en place et commence à bien fonctionner. Vous avez aussi des bailleurs qui garantissent un prix au mètre carré, ce qui est très incitatif pour favoriser la mobilité et le parcours au sein du parc social. Concernant l'arrondissement, nous n'avons pas les chiffres précis, mais beaucoup de chantiers sont en cours. Nous pourrions transmettre de manière plus précise ces éléments. Je vous propose de passer aux votes sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 124

– **2019 DLH 107 Conférence du logement de Paris - présentation des orientations stratégiques.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à la majorité, le Conseil s'abstient d'émettre un avis sur ce projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 3 (M^{me} POLSKI, M de la MOISSONNIERE, M OGÉ) dont 0 pouvoir
Contre : 4 (M^{me} CARRERE-GEE, M VIRY, M de VIDAS, M^{me} DAUCHEZ) dont 1 pouvoir
Abstentions : 21 dont 4 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DJS 14 Subventions (24 050 €) à 13 associations sportives (14e).**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je vais aller vite puisque nous avons parlé de sport lors du CICA sur la santé. Il s'agit tout d'abord d'une première série de subventions, pour les associations qui ont le plus d'adhérents et sont nos partenaires dans le cadre de notre politique sportive, et notamment à l'égalité entre les femmes et les hommes, le handicap ou des événements tels que les olympiades organisées la semaine passée.

Nous attribuons donc :

- 1 000 € pour « l'AS du collège François VILLION »,
- 700 € pour « Planète roller »,
- 500 € pour « l'AS du lycée Guillaume TIREL,
- 600 € pour « l'AS du collège Paul BERT »,
- 1 800 € pour « l'AS du collège Alfonse DAUDET », qui a également des champions de France d'athlétisme pour le sport scolaire,
- 2 800 € pour « l'Armorique »,
- 2 750 € pour le « Tennis club évolutif »,
- 2 000 € pour les « Bretons de Paris »,
- 4 000 € pour « Ring du 14 », qui a organisé le gala de boxe en mars dernier,
- 4 500 € pour l'association « Do Jeunes », qui organise le gala des arts martiaux,
- 1 500 € pour le « Paris 14 futsal club »,
- 1 200 € pour le judo club,
- Et 700 € pour « l'AS de Raspail ».

Merci de bien vouloir accepter ces subventions.

DÉLIBÉRATION N° 125

- 2019 DJS 14 Subventions (24 050 €) à 13 associations sportives (14e).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DJS 64 Subventions (291 000 €) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives (14e).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Des subventions pour :

- 9 500 € pour « La Gassendiana »,
 - 12 500 € pour « Basket Paris 14 »,
 - 10 000 € pour « Roc 14 »
 - 26 000 € pour « En avant de Paris »,
 - 53 000 € pour « Paris Alesia F.C. »,
 - 35 000 € pour « Jeunesse Athlétique de Montrouge »,
 - 50 000 € pour « Fémina Sports »,
 - 95 000 € pour les « Club Athlétique de Paris »,
-

DÉLIBÉRATION N° 126

- 2019 DJS 64 Subventions (291 000 €) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives (14e).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DJS 147 Subventions (30 000 euros), 5 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations pour le financement de 8 projets (10e, 14e, 18e, 19e).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Nous commençons avec une subvention pour l'association « Dixlesic and Co », au titre des activités subventionnées pour la jeunesse dans le cadre du projet « Éclats de rire », à destination d'environ vingt-cinq jeunes de quinze à vingt-cinq ans, et pour une subvention à hauteur de 7 500 €.

DÉLIBÉRATION N° 127

- 2019 DJS 147 Subventions (30 000 €), 5 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations pour le financement de 8 projets (10e, 14e, 18e, 19e).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

-
- Projet de délibération 2019 DDCT 57 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (18 500 €) à dix associations du 14e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Nous passons à des subventions au titre de la politique de la Ville avec différentes associations pour différents projets :

- L'association « Armelle », pour des séances de cinéma itinérant au sein du quartier politique de la ville, 1 500 €,
- L'association « Art sous X », qui travaille autour de la promotion de la création artistique et d'un projet sur la mémoire des habitants du quartier de la porte de Vanves, 1 500 €,
- L'association « Carrefour 14 », qui gère le centre socioculturel Didot, et il s'agit de deux projets, l'animation d'un espace pérenne pour valoriser l'expression culturelle des habitants avec en point d'orgue le festival « Quartier en culture », et la « Rentrée partagée 14^e » qui vise à regrouper les différentes associations pour l'intégration des migrants ; la première édition a été un succès, 3 000 €,
- L'association « Food de rue », qui gère la Panaméenne, et qui nous propose un projet autour de la place Alice GUY avec les différents acteurs du quartier, 1 500 €,
- L'association « Les jardins numériques », pour le projet de lutte contre la fracture numérique, 1 000 €,
- L'association « Léo Lagrange », qui gère le centre socioculturel à Noguès pour différents temps forts de l'année avec notamment la fête de quartier, 2 000 €,
- L'association « Œuvre participative », pour la réalisation d'une grande fresque collective, 1 500 €,
- L'association « Régie de quartier Flora TRISTAN », pour différents événements organisés tout au long de l'année comme la fête de la soupe un ou air de vacances, 2 000 €,
- L'association « Reliefs », pour ses séances de projection du film « Quand la parole enrichit l'histoire d'un patrimoine », 2 000 €,
- L'association du « Réseau Montmartre », avec son projet de square, 2 500 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 128

- 2019 DDCT 57 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (18 500 €) à dix associations du 14e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DDCT 96 Subventions (381 400 €) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2019.**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Toujours dans la cadre de la politique de la Ville, nous attribuons une seconde enveloppe pour différents projets portés par des associations que nous suivons et qui agissent sur notre territoire :

- L'association « Arzazou » avec son stage artistique pour adolescent.e.s mené avec l'association « Le moulin », 2 000 €,
- L'association « ASFM/Yachad » pour son université des familles et de la parentalité, 2 000 €,
- L'association « Dixlesic and Co » pour son projet « Eloq'en slam », qui accompagne environ vingt-cinq jeunes, 2 000 €,
- L'association « Italia in Rete », qui propose des ateliers avec des jeunes autour du théâtre et de la découverte de ses métiers, 1 500 €,
- L'association « Le marché solidaire », avec son atelier cuisine du monde, qui s'adresse en particulier aux familles monoparentales, 1 000 €,
- L'association « Le moulin », pour son projet « Portraits de famille, trajectoires et transition », 2 000 €,
- L'association « Môm's Didot », pour « Mon quartier un monde de recettes », 1 500 €,
- L'association « Art sous X », avec l'action « Un quartier, des parcours, des histoires », 2 000 €,
- L'association « Œuvres participatives », pour une action sur le passage d'Alésia, 2 500 €,
- L'association « Carrefour 14 » pour le centre social Didot et son projet de Noël, 1 000 €,
- L'association « Food de rue » et la création d'un collectif et la mise en place d'événements collectifs et populaires culturels, 3 000 €,
- L'association « Jardins numériques » pour son projet « Atelier photo 360 et visite virtuelle du 14^e, 2 000 €,
- L'association « Voisins de service » qui propose une action art culinaire solidaire et social qui s'est construite avec des personnes en hébergement d'urgence au Grand Voisin, 2 000 €,
- L'association « Relief » pour son action « Trait d'union, 3^e volet » et pour la charte de bon voisinage, 1 000 €,
- L'association « Môm's Didot », pour les rendez-vous artistiques du square, 1 500 €,
- L'association « ASFM/Yachad » pour son action de médiation sociale et culturelle en direction des familles, 1 000 €,
- L'association « Opéra sur le toit » avec son action d'improvisation de danse pour femmes en situation de fragilité sociale, 1 000 €,
- Et l'association « Au temps des mots », pour son atelier de savoir sociolinguistique, 1 500 €.

DÉLIBÉRATION N° 129

– **2019 DDCT 96 Subventions (381 400 €) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2019.**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DDCT 95 Subventions (584 315 €), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires.**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Nous poursuivons notre soutien aux quartiers prioritaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), afin de sécuriser les associations suivantes :

- L'association et compagnie « Bouche à bouche », qui travaille autour d'œuvres artistiques théâtrales, audiovisuelles et musicales dans le cadre du projet « Conversations rebelles des bâtons dans les rues », financé par la DDCT, les services de politique de la Ville, la DAC et la DJS à hauteur de 7 000 €
- L'association « Marché solidaire », l'épicerie sociale qui œuvre dans la cité de l'Eure, pour son projet « Apprendre à composer des repas équilibrés à partir des denrées proposées par l'épicerie, qui est soutenue par la DDCT et la DASES, la sous-direction de la santé à hauteur de 2 000 €,
- L'association « Le tatou théâtre », pour son projet « Théâtre, des fenêtres sur la ville », un atelier théâtre pour les ateliers sociolinguistiques, qui travaille avec une classe de CE2, et son projet « Contes partagés contes interactifs du monde », le tout à hauteur de 10 500 €, soutenus par différentes directions,
- L'association « Mains agiles », pour le défilé de costumes du printemps 2019, qui a été à nouveau un grand succès cette année et fait le bonheur des enfants du quartier prioritaire, à hauteur de 6 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 130

– **2019 DDCT 95 Subventions (584 315 €), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires.**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DDCT 118 Subventions (18 300 €) à 4 associations pour le financement de 4 actions dans les quartiers populaires dans le cadre du dispositif « Génération Jeux olympiques ».**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques organisés par Paris, l'idée est de pouvoir faire de ce grand événement un accélérateur du développement de l'inclusion

sociale et professionnelle pour nos quartiers prioritaires. De fait, la Ville a mobilisé plusieurs lignes de financement pour des actions innovantes, qui visent à remobiliser par le sport différents publics dans les quartiers populaires. Dans le 14^e arrondissement, nous soutenons :

- Le projet du sport et du soutien scolaire pour des vacances réussies, à destination des élèves du 14^e arrondissement de Paris, et qui est porté par l'association « Basket Paris 14 », pour 4000 €,
- Et le projet d'animation autour du vélo porté par l'association « Études en chantiers Île-de-France solicycle », 5 000 €.

M. LETISSIER

Nous ne voterons pas contre cette délibération, puisqu'elle peut soutenir des projets pour nos jeunes, ce qui est bien. Mais si vous voulez, nous créons un dispositif qui s'appelle « Générations Jeux olympiques », et nous essayons de créer un récit de générations autour de ces jeux. Je pense qu'il faut que nous réfléchissions à cela, puisque nous savons que ne serait-ce que d'un point de vue financier, nous faisons déjà face à quelques alertes en termes de dépassements de coûts, mais également au sujet des infrastructures du Grand Paris Express, dont un certain nombre ne seront pas prêtes à temps pour l'événement. Nous avons même des projets urbains, comme celui de la nouvelle tour Montparnasse, dont le calendrier est basé sur les jeux de 2014. Il est vrai que cela interroge, que de voir un certain nombre de politiques publiques initiées par rapport aux Jeux olympiques de 2014, qui posent un certain nombre de questions et de problèmes écologiques. Nos jeunes n'ont pas besoin des jeux pour que nous leur dégagions des lignes budgétaires pour le sport et la culture. Plutôt que « Génération Jeux olympiques », nous préférons « Génération Climat ».

DÉLIBÉRATION N° 131

– 2019 DDCT 118 Subventions (18 300 €) à 4 associations pour le financement de 4 actions dans les quartiers populaires dans le cadre du dispositif « Génération Jeux olympiques ».

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 104 Subventions (41 500 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers Politique de la ville.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit à nouveau de soutenir des projets à destination des jeunes dans le cadre de la politique de la Ville. L'atelier de journalisme, de recherche et de partage d'informations, par l'association « Jeunesse et éducation », et le projet « Tatane 14^e », porté par l'association « Tatane 14 ». Il s'agit d'une association que nous sommes allés chercher pour un projet spécifique à développer auprès des jeunes à travers du sport, notamment sur le quartier Pernety où nous avons beaucoup de besoins. Il y a une action qui a été menée il y a quelques semaines, et qui a eu un très grand succès, ce qui nous encourage à continuer dans cette voie.

DÉLIBÉRATION N° 132

– 2019 DDCT 104 Subventions (41 500 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers Politique de la ville.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 74 Subventions (150 000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'actions dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement de compétences clés pour les jeunes des quartiers populaires. Pour rappel, le pourcentage de personnes touchées par l'illettrisme dans les quartiers populaires est deux fois plus élevé que la moyenne nationale, ce qui montre que les besoins sont très importants. En ce qui nous concerne, pour le sud de paris, les actions sont portées par l'association « Esperem » et concernent une trentaine de jeunes de seize à vingt-cinq ans.

DÉLIBÉRATION N° 133

– 2019 DDCT 74 Subventions (150 000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 100 Subventions (75 000 €) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de subventions et de conventions avec cinq associations œuvrant dans les quartiers politiques de la Ville, et qui luttent contre l'isolement des familles monoparentales résidant dans les quartiers populaires. En ce qui nous concerne, l'association « Apaso », que nous connaissons depuis très longtemps et qui fait un travail de qualité, mène un projet « Espace entraide », qui

visé à développer les échanges de services et de compétences entre les familles monoparentales isolées.

DÉLIBÉRATION N° 134

– 2019 DDCT 100 Subventions (75 000 €) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 93 Subventions (60 000 €) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit toujours de subventions pour des actions politiques de la Ville, mais autour de projets économiques locaux, et en l'occurrence sur le volet emploi et développement économique du contrat de Ville, pour le projet de l'association « Florimont » : accompagner la stratégie des associations dans le 14^e, mais aussi dans le 13^e puisque les actions, qui sont de très grande qualité, s'étendent à d'autres territoires. Nous proposons un montant de 4 000 € pour ce projet, merci.

DÉLIBÉRATION N° 135

– 2019 DDCT 93 Subventions (60 000 €) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAE 62 Subventions (152 500 €), conventions et avenants avec 20 associations - mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville, - Accès aux droits - apprentissage du Français.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Toujours dans le cadre du contrat de Ville, sur le volet accès aux droits et apprentissage du français langue étrangère, sur les parcours d'insertion d'emploi et les situations de précarité. Pour soutenir les actions de « Positive planet », qui œuvre dans le 13^e et le 14^e arrondissement avec la semaine de la création d'activité dans les quartiers prioritaires.

DÉLIBÉRATION N° 136

– 2019 DAE 62 Subventions (152 500 €), conventions et avenants avec 20 associations - mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville, - Accès aux droits - apprentissage du Français.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 63 Subventions (419 500 €) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit des subventions pour les emplois adultes relais dont bénéficient plusieurs associations de notre politique quartiers politiques de la Ville, et où la Ville vient compléter l'apport de l'État à hauteur de 4 700 € par an et par emploi aidé. En bénéficient l'association « Florimont », le « Centre social Didot », la « Compagnie bouche-à-bouche » et le « centre culturel Noguès », ce qui fait donc quatre postes soutenus dans le 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 137

– 2019 DDCT 63 Subventions (419 500 €) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 41 Subventions (2 000 €) à deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 14^e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de soutenir deux associations en quartier politique de la Ville, pour deux projets. L'un pour le centre culturel Didot sur une résidence d'écriture graphique dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire à hauteur de 1 000 €, et l'autre pour l'association la « Compagnie à l'affût », pour deux parcours : un qui renforce les liens entre enfants et équipe pédagogique, et un autre qui s'appuie sur le nouveau dispositif espace de vie sociale, à hauteur de 1 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 138

- 2019 DASCO 41 Subventions (2 000 €) à deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 14^e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

-
- Projet de délibération 2019 DASES 5 Subventions (5 987 971 €) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

En effet, il s'agit du soutien à nos deux centres sociaux, et du regroupement de subventions. Nous votons une subvention globale de 180 112 € pour l'association « Carrefour 14 », pour la gestion du centre socioculturel Didot, ainsi que plusieurs subventions pour les projets « Familles ensemble », à hauteur de 1 500 €, « Accueil jeune » 3 000 €, « Loisirs enfants » 1 500 €, « Festival quartier en culture » 1 000 €, et « Loisirs enfants » 1 000 €. Pour le centre socioculturel « Noguès », au titre du fonctionnement global du centre, 229 066 €.

DÉLIBÉRATION N° 139

- 2019 DASES 5 Subventions (5 987 971 €) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

-
- Projet de délibération 2019 DDCT 106 Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et création d'un square (497 770 €).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit là du budget participatif en quartiers, qui concerne deux très bons projets que nous suivons de près avec mon collègue, M. Didier ANTONELLI, qui est très impliqué dans le budget participatif. Comme M. ANTONELLI vous l'a souvent rappelé, dans le cadre des démarches participatives, nous avons une enveloppe spécifique pour les quartiers populaires et prioritaires,

ce qui a donné l'opportunité à de très beaux projets d'émerger dans le quartier Didot/Porte de Vanves. Le premier projet est celui du square de la diversité, dont le succès ne se dément pas. Il est implanté sur la dalle Lichtenberger : le square de la biodiversité est un projet allié avec plusieurs copropriétaires privés, un bailleur privé (ICF), mais aussi des immeubles de bureaux. Ce projet prévoit une réhabilitation et la végétalisation d'un espace de 600 m², qui est aujourd'hui fermé et sans usage. Dans quelques mois, ce sera un très bel espace avec de la végétation, des activités de jardinage et des espaces de repos qui pourront profiter à tout un quartier et aux habitants. Ce projet est soutenu à hauteur de 83 000 € dans le cadre du BPP. Si vous avez envie de participer, le chantier aura lieu cet été et sera participatif et international. Je vous invite à venir entre fin août et début septembre pour cette belle réalisation. Toutes les informations sont disponibles sur Facebook.

Le second projet concerne l'association « Flora TRISTAN régie de quartier », pour ses nouveaux locaux situés rue Paradole. Il s'agit d'un très beau projet, financé à hauteur de 180 000 €, qui vise à transformer complètement ce local, afin de disposer de différents espaces d'activité. Les travaux se feront de septembre 2019 à début 2020, et nous sommes en ce moment dans une phase de test : l'idée est que cet espace soit ouvert à tous : jeunes, moins jeunes, très jeunes. Il y aura des salles d'activité ainsi que des zones de convivialité avec de la petite restauration ; la régie de quartier aimerait ouvrir ce lieu le jour des puces, puisque nous manquons de lieux conviviaux à ce moment-là.

DÉLIBÉRATION N° 140

– 2019 DDCT 106 Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et création d'un square (497 770 €).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAC 60 Subventions (3 615 574 €), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Je vous propose de soutenir l'association « Pour le soutien du théâtre privé », avec un complément de 1 661 000 € après déduction de l'acompte déjà versé, mais aussi un soutien de financement pour le théâtre Edgard, qui est situé boulevard Edgard QUINET, puisque la direction souhaite y installer une climatisation, pour un montant de 15 576 €.

DÉLIBÉRATION N° 141

– 2019 DAC 60 Subventions (3 615 574 €), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAC 270 Subventions (168 750 €) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention.**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, je vous propose de soutenir deux projets dans le 14^e arrondissement, impulsés par l'association « Culture et hôpital », qui accompagne des personnes malades, âgées ou handicapées en participant à l'amélioration de leur qualité de vie et de leur santé, mais aussi par l'association « Le petit musicien », qui a été créée en 2000 et qui, avec sa vingtaine de professeurs diplômés qui s'appuient sur la méthode Suzuki, vous propose d'accompagner des enfants ayant des difficultés et troubles du comportement.

DÉLIBÉRATION N° 142

– **2019 DAC 270 Subventions (168 750 €) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention.**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAC 393 Subvention (2 417 500 €) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1e).**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

La subvention proposée serait versée à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA), qui a pour ambition de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. Je voulais également vous dire quelques mots des activités qui se déroulent en ce moment au sein de cette structure, et notamment vous présenter l'opération « Dansez-vous », qui se construit sur plusieurs mois et fédère associations et acteurs culturels, sportifs et sociaux, autour de projets artistiques et participatifs auxquels trois grandes femmes chorégraphes participent, et qui proposent tout un programme d'activité pour lesquelles je vous donne rendez-vous à partir de l'automne 2019. Le complément apporté à la MPAA parisienne est de 1 208 750 €.

M^{me} CARRERE-GEE

Nous voterons évidemment ce projet de délibération, et je voulais juste à cette occasion réexprimer le souhait que la maison des pratiques amateurs étende ses activités à la musique, puisque des studios de répétitions pourraient être aménagés en sous-sol. Il est vraiment dommage

que nous bloquions cet équipement sur le rez-de-chaussée et sur certaines activités uniquement, car le projet musical serait très bien pour l'ensemble du quartier.

DÉLIBÉRATION N° 143

– 2019 DAC 393 Subvention (2 417 500 €) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1e).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Proposition de délibération 2019 DAC 700 Subvention (8 000 €) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Je vous propose de soutenir une subvention pour la compagnie de cirque « Le Fil de Soie », qui est dans le 14^e et dans le 20^e, et en particulier dans notre arrondissement autour de projets de sensibilisation à l'art du cirque au sein de deux espaces. Pour le 14^e, il s'agit d'une subvention de 2 500 €.

DÉLIBÉRATION N° 144

– 2019 DAC 700 Subvention (8 000 €) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAC 765 Acquisition de droits sur une photographie destinée à l'identité visuelle et à la communication de la bibliothèque Benoîte GROULT (14e).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Comme vous le savez tous, l'ancienne bibliothèque a été reconstruite et déplacée de façon à ce qu'elle soit beaucoup plus visible. Pour donner sa nouvelle identité à la bibliothèque et faire connaître l'écrivaine dont elle portera le nom (Benoîte GROULT), nous avons souhaité pouvoir apposer une photographie d'elle, et il nous a fallu pour cela acheter des droits d'auteur de 2 800 € pour l'exploitation de l'œuvre, versés à M^{me} Sophie BASSOU.

DÉLIBÉRATION N° 145

– 2019 DAC 765 Acquisition de droits sur une photographie destinée à l'identité visuelle et à la communication de la bibliothèque Benoîte GROULT (14e).

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAE 215 Budget Participatif-Soutien au commerce de proximité : subventions et conventions avec la RIVP et la SEMAEST.

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Dans le cadre du budget participatif de 2016, le projet intitulé « Plus de commerces dans les quartiers populaires » avait été retenu et doté d'un budget de 2,5 M€. Ce budget participatif a démontré l'intérêt des Parisiens pour les commerces et la vitalité de leur quartier. À l'issue d'un appel à projets daté de mai 2019, trois réponses ont été reçues. En ce qui nous concerne, nous avons sélectionné le projet de la RIVP place Alice GUY, rue Didot. Il a été porté dans le cadre d'une proposition de loyers proches de 150 € du m² annuel, hors taxes hors charges, pendant 18 ans, en complément de l'aménagement de la halle alimentaire située en pied d'immeuble d'une résidence étudiante. Il s'agit d'un local de 150 m², et le coût de l'investissement « était prévu à 1 027 000 €. À ces coûts d'investissement s'ajoutent des aménagements spécifiques pris en charge par le preneur. Une subvention de 310 000 € a été approuvée par notre assemblée en séance de novembre 2017, s'inscrivant dans le cadre du projet d'une halle alimentaire solidaire dans le 14^e. Actuellement, la halle est un lieu mixte, polyvalent et de restauration en chantier d'insertion, et qui répond aux objectifs que nous avons choisis. Compte tenu de ces éléments, il nous est proposé aujourd'hui d'attribuer une subvention de 300 000 € à la RIVP.

M^{me} POLSKI

L'appel à projets permettait d'accompagner un certain nombre de commerçants, aussi bien chez les bailleurs sociaux que dans le privé, pour notamment rénover et aménager les commerces dans les quartiers populaires, puisque nous savons qu'ils apportent du lien social et de la sécurité. L'objectif est de participer à la vitalité et à la dynamique globale de ces quartiers, y compris économique.

DÉLIBÉRATION N° 146

– 2019 DAE 215 Budget Participatif-Soutien au commerce de proximité : subventions et conventions avec la RIVP et la SEMAEST.

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASES 148 Budget Participatif : Subventions d’investissement (1 007 900 €) et conventions non renouvelables dans le cadre de l’appel à projets « Alimentation pour tous, l’alimentation et les cuisines en partage ».**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Toujours dans le cadre du budget participatif, il y a eu un appel à projets sur l’alimentation, avec une enveloppe de 1,5 M€, afin d’encourager le développement de cuisines partagées, et de soutenir la mise en place de modèles innovants de solidarité alimentaire, et de lutte contre le gaspillage dans les quartiers populaires. La Ville de Paris a donc lancé un appel à projets en mars 2019, pour des projets favorisant le lien social, et surtout l’accueil de personnes en situation de précarité telles que les familles résidant en hôtel, ce qui leur permettrait de préparer des repas de manière autonome.

Le second axe concerne des projets innovants alliant solidarité alimentaire et lutte contre le gaspillage, qui doivent s’implanter dans des quartiers populaires de Paris, pour bénéficier à leurs habitants. Dans notre arrondissement, nous avons Emmaüs solidarité, qui gère le centre d’hébergement d’urgence JOURDAN, dans le cadre d’un projet d’hébergement social pour adultes et familles en difficulté. Le projet « Cuisine et Cie » s’articule autour de plusieurs axes : une plate-forme alimentaire, qui distribue des produits issus de la récupération d’invendus, des familles à l’hôtel orientées par les partenaires extérieurs, et une cuisine permettant à une quinzaine de familles hébergées de venir cuisiner une ou deux fois par semaine. Je vous propose d’attribuer une subvention de 18 000 € à cette association, afin qu’elle puisse équiper sa cuisine en matériel et en mobilier.

Nous avons également la « Marmite anti gaspi », qui est une association qui distribue des colis alimentaires à destination des familles et des personnes en situation de précarité, ainsi que la distribution de repas aux sans-abri. Les produits récupérés sont souvent des invendus récupérés auprès des commerces de proximité. Désormais, l’association veut développer trois autres activités : l’atelier cuisine, la préparation de repas anti gaspi avec les habitants et les sans-abri, ainsi que la mise à disposition de cuisine pour les familles hébergées à l’hôtel. Je vous propose d’attribuer une subvention de 20 000 € à cette association, afin qu’elle puisse acquérir le matériel nécessaire au développement de ses activités.

M^{me} PETIT

Il y a également une subvention de 15 000 € pour l’association « Le moulin à café », pour des travaux et l’aménagement d’une petite terrasse extérieure.

DÉLIBÉRATION N° 147

– **2019 DASES 148 Budget Participatif : Subventions d’investissement (1 007 900 €) et conventions non renouvelables dans le cadre de l’appel à projets « Alimentation pour tous, l’alimentation et les cuisines en partage ».**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à l’unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DAE 13 Budget Participatif - Subventions (191 300 €), conventions et adhésion (3 150 €) pour le soutien de l'économie circulaire.**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Le Conseil de Paris avait adopté un vœu positionnant la Ville sur une trajectoire zéro déchet, constituant un des axes majeurs en faveur de l'économie circulaire. Paris porte actuellement quinze ressourceries et recycleries, implantées dans dix arrondissements, ce qui a permis en 2018 de détourner près de trois-mille tonnes de déchets de l'incinération et de l'enfouissement. Sur le 14^e arrondissement, nous avons la ressourcerie créative installée au Grand Voisin depuis 2015, et cette association salarie huit personnes et traite chaque année cent-soixante-dix tonnes de collecte. L'association a conclu des partenariats écologiques pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, et propose « également de la ressourcerie sportive, afin d'augmenter le taux de revalorisation. Pour soutenir ces actions, je vous propose d'autoriser la signature d'une convention avec la ressourcerie, et de prévoir une attribution pour l'exercice 2019 d'une subvention de fonctionnement de 34 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 148

- **2019 DAE 13 Budget Participatif - Subventions (191 300 €), conventions et adhésion (3 150 €) pour le soutien de l'économie circulaire.**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DPE 13 Subventions (419 465 €) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries.**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Comme vous le savez, la Ville de Paris est fortement engagée dans une trajectoire zéro déchet, qui vise à la fois à diminuer nos quantités de déchets, à les trier et à les réemployer, réparer et réutiliser. Un soutien fort est donc apporté aux recycleries sur le territoire parisien, et il y en a aujourd'hui quinze qui sont actives sur Paris. Il est proposé dans cette délibération d'apporter un soutien financier en fonctionnement à deux ressourceries du 14^e, la ressourcerie créative (généraliste), ainsi que la ressourcerie table des matières, spécialisée dans les biens culturels.

DÉLIBÉRATION N° 149

- **2019 DPE 13 Subventions (419 465 €) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries.**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DPE 10 Subvention (17 600 €) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ».**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

En soixante-quinze ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume. Elle était environ de 239 kg/an/habitant en 1940, elle est aujourd'hui de 500 kg/an/habitant en 2018. Évidemment, entre temps, les niveaux de vie ont progressé, mais il est vrai que nous produisons de plus en plus de déchets dans nos sociétés de consommation, et 70 % du contenu actuel de nos poubelles pourrait être empêché par des actions de réduction et de réemploi des déchets. C'est la raison pour laquelle des politiques sont menées, dont le défi « famille zéro déchet » lancé par l'agence du climat en 2018, qui a concerné trente familles l'année dernière.

L'idée est d'accompagner des familles dans des pratiques de réduction de leurs déchets au quotidien, et l'initiative a abouti à la réduction d'au moins d'un quart des déchets au sein des foyers concernés, ce qui est intéressant en matière de résultat. L'idée est de lancer une seconde édition pour 2019, entre septembre 2019 et janvier 2020, et qui concernerait cette fois-ci cent familles. Je vous propose de voter une subvention de 17 500 € pour soutenir ce projet porté par l'agence parisienne du climat.

M. de VIDAS

Je crois que l'exécutif s'était engagé à ce que tous les arrondissements soient représentés dans cette expérience : est-ce que cela sera le cas, y compris pour le 14^e ?

M. LETISSIER

Oui, nous nous engagerons dans ce défi, en participant notamment au recrutement des familles.

DÉLIBÉRATION N° 150

– **2019 DPE 10 Subvention (17 600 €) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ».**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– **Communication 2019 DEVE 66 Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne.**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Il s'agit d'une communication très fournie. L'idée de base est de dire que le plastique est un fléau pour notre environnement, et la France en est aujourd'hui le troisième producteur en Europe, et plus d'un tiers de ce plastique est enfoui sans être ni valorisé énergétiquement (brulé pour produire de l'énergie) ni recyclé. Nous faisons donc face à un énorme gaspillage de plastique, qui pose de graves problèmes environnementaux. Paris s'engage dans la réduction de son usage de plastique, et dans l'amélioration de son recyclage, à travers par exemple la suppression, le plus possible, des contenants alimentaires plastiques au sein de la restauration collective, et des objectifs ont été fixés à l'horizon 2022. Un état des lieux a été réalisé, concernant l'ensemble des contenants alimentaires plastiques dans cette restauration collective, ce qui inclura notamment la caisse des écoles. L'état des lieux a été conduit ces derniers mois, et l'agence d'écologie urbaine a publié les résultats. Un certain nombre de constats ont été faits : les contenants plastiques sont minoritaires dans les matériaux de cuisson, de réchauffe et de service, mais les bouteilles en plastique sont encore largement vendues dans les restaurations collectives pour adultes, et sont utilisées pour tout ce qui est pique-niques, y compris pour les sorties scolaires. De la vaisselle jetable est encore utilisée, même si la Mairie du 14^e s'est engagée, dans ses buffets, à ne plus en faire usage. L'idée est de lancer un plan d'action d'ici la fin de l'année 2019 pour aller vers la suppression du plastique et, si l'on ne peut pas le supprimer dans un certain nombre de contenants, au moins tenter de les remplacer par du carton ou des matières biodégradables, ou recourir à des matériaux comme la céramique, le bois, l'inox voire la paille dans la restauration collective. L'ensemble des gestionnaires seront réunis à l'automne 2019 pour approfondir toutes ces actions.

– **Projet de délibération 2019 DEVE 101 Subventions (41 550 €) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif « Cultiver en Ville »).**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

La Ville de Paris soutient les jardins partagés, qui créent du lien social, contribuent à la biodiversité et sont également très précieux lorsqu'il y a des chaleurs fortes comme en ce moment. Le soutien à ces jardins se matérialise notamment par des appels à projets. Fin 2018, un appel à projets a été lancé pour aider les jardins dans leurs activités quotidiennes, notamment en ce qui concerne des travaux d'aménagement pour les parcelles de jardinage. Un jardin du 14^e arrondissement a été lauréat : il s'agit du jardin du Lapin ouvrier, de la ZAC Didot, qui va pouvoir bénéficier de 1 800 € d'investissements pour remplacer les madriers du jardin, pour acheter des végétaux et améliorer l'accès au public.

DÉLIBÉRATION N° 151

– 2019 DEVE 101 Subventions (41 550 €) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif « Cultiver en Ville »).

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 202 Réalisation de travaux de rénovation de la crèche 15, rue Bardinnet 14e - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/CDC HABITAT SOCIAL.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Nous parlons de la réalisation de travaux de rénovation de la crèche qui se situe au 15, rue des Bardinets, et d'accepter la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville auprès de CDC Habitat Social. C'est une délibération importante puisque comme vous le savez, nous construisons, rénovons et restructurons des crèches. Il faut savoir que la Ville a confié à la société SEGCO HLM, puis Effidis, et désormais CDC Habitat Social, le soin de réaliser une crèche imbriquée dans un ensemble de logements, au terme d'une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage du 18 septembre 1972. Aujourd'hui, la Ville est propriétaire de cette crèche, et CDC Habitat Social des logements. En raison de l'imbrication des accès à partir de la rue, le bâtiment crèche est indépendant, mais son jardin est implanté sur la dalle de parking qui appartient au bailleur. Il se trouve que ce dernier souhaite lancer un programme de rénovation de ses logements, portant sur une mise en conformité au regard du plan climat. Nous avons souhaité profiter de cette opportunité pour réaliser une opération commune, dont le programme inclurait la modernisation du jardin de la crèche, comprenant la réfection des espaces plantés et le sol souple, la protection contre le jet d'objets, la création d'une cabane de rangement, la mise en accessibilité du jardin, la modernisation de l'accès de la crèche et sa dissociation par rapport à celui des logements, la réfection de l'étanchéité de la crèche, incluant son isolation, ainsi que la végétalisation de la toiture-terrace. La dépense estimée est de 750 000 € TTC, et le chantier s'achèverait en décembre 2020.

Il s'agit de voter l'approbation de la passation avec CDC Habitat Social d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage portant sur la rénovation de la crèche, l'autorisation de la Maire de Paris à signer cette convention, et d'inscrire les dépenses au chapitre 904 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

M^{me} PETIT

Il s'agit de mutualiser les coûts de manière coordonnée avec l'architecte qui a été retenu pour la réhabilitation du grand ensemble Alésia/Bardinnet.

DÉLIBÉRATION N° 152

– 2019 DFPE 202 Réalisation de travaux de rénovation de la crèche 15, rue Bardinet 14e - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/CDC HABITAT SOCIAL.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DFPE 197 Accompagnement des séparations - Subventions (148 000 €), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Nous sommes sur la délibération qui concerne l'accompagnement des séparations (de type divorces). Il s'agit d'attribuer une subvention globale de l'ordre de 148 000 €, avec des conventions pour neuf associations pour leurs activités de médiation familiale dans plusieurs arrondissements de Paris. La stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, qui s'appelle « Faire le pari des enfants et des familles », s'est fixé comme objectif de proposer un soutien accru chaque fois que cela est nécessaire. Il s'agit d'aider les parents à faire face aux événements susceptibles de fragiliser la famille, tels que les séparations, puisqu'en effet, comme dans toutes les grandes agglomérations, Paris se caractérise par un nombre particulièrement important de séparations de couples ayant des enfants. Nous voulons faire en sorte, pour le bien des enfants et des parents, d'offrir des structures et des cadres de médiation, qui peuvent être initiées par l'un des parents, ou par le juge des affaires familiales (JAF). Il nous est proposé de voter cette enveloppe globale et dans le 14^e arrondissement, c'est l'association « La parenthèse médiation » qui va compléter le maillage territorial, ainsi que l'association « Esperem », qui se situe avenue du général Leclerc, et la maison de la médiation. Nous travaillons également avec l'association « Olga Spitzer », pour proposer des permanences.

DÉLIBÉRATION N° 153

– 2019 DFPE 197 Accompagnement des séparations - Subventions (148 000 €), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DFPE 185 Subventions (1 854 662 €), prorogation et avenants n° 1, 2 et 3 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Nous sommes sur des subventions pour les crèches associatives de la Ville de Paris, et il s'agit là d'allouer une somme de 1 854 662 € à la « Croix-Rouge française » pour la gestion des sept établissements d'accueil de la petite enfance. Dans le 14^e, il s'agit de l'emplacement rue Guillemot, et qui accueille vingt-cinq enfants.

DÉLIBÉRATION N° 154

– 2019 DFPE 185 Subventions (1 854 662 €), prorogation et avenants n° 1, 2 et 3 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DFPE 106 Subventions (1 579 918 €) prorogation et avenants n° 3 avec l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Toujours pour une crèche associative de notre arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de l'ordre de 1 579 918 € pour l'association « ENVOLUDIA », qui gère cinq établissements d'accueil de la petite enfance sur Paris. Dans le 14^e, il s'agit de la crèche « Les Bambinis », située rue Giordano Bruno, qui a la particularité d'offrir quatorze places pour les enfants handicapés, sur les soixante-six berceaux disponibles. Je le dis, car cela est rare et néanmoins très important.

DÉLIBÉRATION N° 155

– 2019 DFPE 106 Subventions (1 579 918 €) prorogation et avenants n° 3 avec l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 4 Subvention (2 017 903 €), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter une subvention de l'ordre de 2 017 903 € pour seize associations, qui vont gérer des lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) à Paris. Ces espaces sont ouverts aux enfants de zéro à quatre ans, ils sont cofinancés par la Ville et la caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris. Il y a vingt-trois lieux d'accueil de ce type à Paris, et dans le 14^e nous avons les associations « Apaso » et « Carrefour 14 », qui animent des LAEP, sachant que la CAF va cofinancer des LAEP soutenus par la Ville et qui vont être mobiles pour aller à la rencontre des familles hébergées.

DÉLIBÉRATION N° 156

2019 DFPE 4 Subvention (2 017 903 €), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs
Pour : 28 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 23 Subvention (50 306 €), prorogation et avenant n° 3 à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Je vous remercie de bien vouloir voter la subvention de 50 306 € pour l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la gestion de sa halte-garderie, dont la capacité d'accueil est de quatorze places.

DÉLIBÉRATION N° 157

– **2019 DFPE 23 Subvention (50 306 €), prorogation et avenant n° 3 à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 24 Subvention (63 787 €), prorogation et avenant n° 3 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).**

Rapporteure : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accorder une subvention de l'ordre de 63 787 € à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la gestion de sa halte-garderie dont la capacité d'accueil est de vingt places.

DÉLIBÉRATION N° 158

– **2019 DFPE 24 Subvention (63 787 €), prorogation et avenant n° 3 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).**

Rapporteure : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 111 Subvention (46 158 €) prorogation et avenant n° 3 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).**

Rapporteure : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Nous votons maintenant une subvention de 46 158 € pour l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge pour la gestion de sa halte-garderie, dont la capacité d'accueil est de quinze places.

DÉLIBÉRATION N° 159

– **2019 DFPE 111 Subvention (46 158 €) prorogation et avenant n° 3 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).**

Rapporteure : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASES 80 Subventions (147 200 €) à 16 associations et conventions avec 3 d’entre elles pour leurs actions culturelles en direction des PH.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s’agit d’accorder des subventions de l’ordre de 147 200 € pour seize associations parisiennes pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Il faut savoir que dans la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 », l’accès à la culture et les pratiques culturelles constituent un enjeu de développement personnel et collectif. Cela est en effet un véritable vecteur d’inclusion, et nous soutenons toutes ces actions. Pour répondre à ses objectifs, la Ville de Paris encourage les initiatives des associations proposant ce type d’actions. En 2018, quarante-et-une d’entre elles ont été soutenues pour leurs actions culturelles, pour un budget global de 395 000 €, dont 260 000 € au titre de la culture, et 135 000 € au titre du handicap. Cette année, nous augmentons le budget affecté au handicap, puisqu’il passe à 147 200 €. Dans le 14^e, les associations concernées sont l’association « Cinéma ma différence » (en 2018, huit-cents Parisiens en situation de handicap ont bénéficié de cette action), et l’association « Personnes images », qui est très active et dont les portes ouvertes ont lieu ce samedi dans le cadre du mois parisien du handicap.

DÉLIBÉRATION N° 160

– **2019 DASES 80 Subventions (147 200 €) à 16 associations et conventions avec 3 d’entre elles pour leurs actions culturelles en direction des PH.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l’unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASES 129 Subventions (48 950 €) à 10 associations et avenant avec l’une d’entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Comme vous le savez tous, nous sommes en plein mois parisien du handicap et il s’agit là de voter une subvention de l’ordre de 48 950 € pour dix associations, dans le cadre de l’action qu’elles mènent à l’occasion de cet événement. Cette initiative offre chaque année un mois de visibilité et de partage aux personnes en situation de handicap, ainsi qu’à tous les associations et acteurs mobilisés à ce sujet. Je tiens à saluer tout ce qui a été fait dans le 14^e arrondissement, puisqu’environ deux-cents actions ont été recensées à Paris. Pour celles et ceux qui n’ont pas encore eu le temps de découvrir le mois parisien du handicap, sachez que le 14^e a proposé plus de cinquante actions grâce à la mobilisation des acteurs institutionnels, hospitaliers et surtout associatifs, et je vous invite à aller les découvrir.

DÉLIBÉRATION N° 161

- 2019 DASES 129 Subventions (48 950 €) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DASES 71 Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Il y a une convention qui prévoit une participation paritaire de l'État et de la Ville de Paris aux dépenses de fonctionnement des espaces solidarité insertion (ESI), ainsi que la participation de la RATP à leurs dépenses d'investissement. Une nouvelle convention tripartite nous est proposée pour reconduire sur une période de trois ans le dispositif des ESI. À ce jour, il existe seize accueils de jour qui se sont vus reconnaître la qualité d'ESI, dont le centre René COTY, situé 6 avenue René COTY. Nous proposons que la Ville s'engage à 681 673 €, pour une ouverture cinq jours sur sept de l'ESI, et le département et la Ville de Paris participent à parité aux dépenses de fonctionnement de cet espace, et la RATP prend une charge des dépenses d'investissement. Prenez en compte que l'ESI René COTY se charge de plusieurs objectifs en 2019 : outre l'accueil d'activités classique figurant au cahier des charges, elle expérimente en 2019 le coffre-fort numérique, en partenariat avec l'association « Reconnecte », la reconduction de l'accueil spécifique pour l'hiver 2019/2020, l'augmentation de la prestation de coiffure de sept heures par semaine, avec un accueil le mercredi et le vendredi matin et, enfin, le maintien des spécificités médicales et paramédicales, qui apportent une plus-value dans le réseau des ESI, puisque l'établissement du 14^e est le seul à être médicalisé, du fait de son passé de dispensaire.

DÉLIBÉRATION N° 162

- 2019 DASES 71 Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DASES 85 Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis.**

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Ce projet de délibération vise à accorder le soutien de Paris à huit associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire, dont l'association « Les Restaurants du Cœur » que tout le monde connaît, et qui distribue des denrées fournies par l'association nationale et des actions de ramassage des invendus. L'association mobilise également des camions pour des distributions de repas chauds. Concernant le site du 14^e, en 2013, le Conseil de Paris avait attribué une subvention d'investissement de 490 000 €, pour la construction d'un lieu de constitution de colis, dans l'immeuble bien connu géré par la RIVP. La durée des travaux excédant les travaux au-delà desquels la convention devient caduque, il convient de renouveler cette dernière, afin de permettre le versement du solde restant dû, à savoir 245 000 €. Compte tenu de l'intérêt de ces actions par la collectivité parisienne, nous proposons un avenant à la convention 2017/2019, en fixant une subvention Ville de Paris de ce même montant.

DÉLIBÉRATION N° 163

- **2019 DASES 85 Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis.**

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASES 167 Subventions (88 000 €) à douze associations et conventions et avenant avec onze d'entre elles pour leurs actions d'insertion sociale.**

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Les projets de onze associations figurent dans cette délibération, dont trois œuvrant dans le 14^e arrondissement : « Montparnasse rencontre », « Migrants Plaisance » et l'équipe « Saint-Vincent-de-Paul - Alpha 14 ». L'objectif est de subventionner ces associations pour les actions sociolinguistiques mises en place au service des personnes d'origine étrangères en situation de précarité, pour lesquelles la faible maîtrise de la langue française est un facteur d'exclusion sociale et professionnelle. Outre ces actions sociolinguistiques, la subvention porte également, pour les associations « Migrants Plaisance » et « Montparnasse rencontre », sur des actions d'accompagnement à la scolarité, et l'association « Montparnasse rencontre » est plus spécifiquement subventionnée pour son action d'accès au droit et pour l'insertion des personnes en grande précarité. Compte tenu de ces éléments et de la qualité des projets présentés, il est convenu de leur attribuer, au titre de l'activité 2019, les financements suivants :

- « Équipe Saint-Vincent-de-Paul - Alpha 14 » : 3 000 €,
- « Migrants Plaisance » : 7 000 €,
- « Association d'éducation populaire Notre-Dame-des-Champs - Montparnasse rencontre » : 29 000 €, dont 10 000 € pour l'action d'accompagnement à la scolarité, 9 000 € pour les ateliers sociolinguistiques, et 10 000 € pour l'accompagnement aux plus démunis.

DÉLIBÉRATION N° 164

– 2019 DASES 167 Subventions (88 000 €) à douze associations et conventions et avenant avec onze d'entre elles pour leurs actions d'insertion sociale.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 68 Subvention (72 000 €) à 14 associations avec 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Ce projet de délibération vise notamment à l'accompagnement des résidents des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales, autour de huit actions à travers des subventions d'un montant total de 22 000 €. Parmi elles, l'association « Parcours » propose de poursuivre deux projets culturels. Le premier projet, intitulé « Le cinéma frappe à ta porte », propose de continuer à organiser des ciné-foyers associant projections et animation d'un débat autour de la thématique d'un film, complétées par des ateliers hebdomadaires de création vidéo. Cette action est notamment menée au sein du foyer de Gergovie, dont nous avons parlé au dernier conseil d'arrondissement. Le second projet s'appelle « Invisibles aventuriers », combine différentes activités : des ateliers d'écriture et d'arts plastiques hebdomadaires, des événements citoyens de restitution des actions passées, des sorties culturelles et des événements festifs ouverts sur l'ensemble du quartier pour favoriser la rencontre et la vivre ensemble. Il faut noter que des partenaires du 14^e sont associés à cette action, comme la ligue des droits de l'homme et l'équipe de développement local du 14^e, qui mettent notamment à disposition du matériel. Il nous est donc proposé de verser une subvention à « Parcours » d'un montant de 7 000 €, répartis comme suit : 3 000 € pour l'action « Invisibles aventuriers » et 4 000 € pour le « Ciné-foyer ».

DÉLIBÉRATION N° 165

– 2019 DDCT 68 Subvention (72 000 €) à 14 associations avec 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

-
- Proposition de délibération 2019 DDCT 71 Subvention (64 150 €) à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Ce projet de délibération vise à soutenir treize projets menés par treize associations dans le champ de l'apprentissage du français. Plusieurs catégories de thèmes existent, et nous sommes concernés par deux d'entre eux. Le premier s'appelle « Actions linguistiques spécifiques », où il est proposé de subventionner le réseau des acteurs et la dynamique « ASL Radia », qui poursuit une démarche favorisant l'autonomie sociale des personnes migrantes vivant en France à travers des actions sociolinguistiques à destination particulièrement des femmes migrantes, souvent hébergées en logement précaire avec des enfants en bas âge. Pour 2019, il est proposé un montant de 2 500 €, pour les ateliers portant sur la parentalité santé/nutrition, dans le quartier Didot porte de Vanves, à travers un atelier sociolinguistique à raison de quatre heures par semaine pendant cinq mois. Un autre thème identifié concerne la coordination linguistique à travers la coordination de parcours, et il est proposé de subventionner pour cela l'association « Carrefour 14 », d'un montant de 1 500 € pour son projet de regroupement des moyens des associations du 14^e proposant des apprentissages du français, à travers une initiative intéressante qui est la rentrée partagée, qui permet un lien entre les différentes associations du territoire, ainsi qu'une synergie dans la professionnalisation des associations bénévoles, afin de répondre aux besoins des apprenants.

DÉLIBÉRATION N° 166

- 2019 DDCT 71 Subvention (64 150 €) à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

-
- Projet de délibération 2019 DAE 220 Budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3e édition.

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Chers collègues, depuis 2016, la Ville, dans le cadre du budget participatif, a lancé un projet intitulé « Plus de commerces dans les quartiers populaires ». L'appel à projets dont je vous parle ici s'appelle « Coup de pouce commerces », et mobilise 200 000 € de l'enveloppe de 2,5 M€ qui avaient été affectés au budget participatif. L'objet de cette délibération est de reconduire, pour une troisième édition, l'opération « Coup de pouce commerces », dont la seconde avait permis de disposer de deux lauréats dans le 14^e arrondissement : « Blaville H²O », qui est une laverie rue Raymond LOSSERAND, et le « Café Maréchal BRUNE », que vous connaissez sans doute. Il s'agit donc ici de permettre le renouvellement de cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 167

– 2019 DAE 220 Budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3e édition.

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAE 239 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (26 788 €) et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés.

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Il s'agit ici aussi d'une délibération récurrente de ce conseil, puisque nous avons voté le principe de la rénovation des kiosques parisiens, dont le marché a été attribué à « Médias Kiosques ». Nous avons également voté le principe d'indemnisation des kiosquiers qui sont impactés par la mise en œuvre de travaux. Une nouvelle aide est donc attribuée dans ce contexte au kiosque situé au 90, avenue du Général LECLERC, qui couvre 121 jours de fermeture, pour un montant de 16 249 €.

M. OGÉ

J'espère et je suis persuadé que vous avez à cœur de vérifier l'état des indemnités du kiosquier installé place Victor BACH, puisque ce dernier a été très dérangé par les travaux et a perdu plus de 50 % de sa clientèle habituelle.

M. MOURIN

Je précise en réponse que ce sont les kiosquiers qui sont à l'origine des demandes, et qu'ils évaluent eux-mêmes le manque à gagner devant être compensé. Il n'y a donc aucune raison de penser que, pour ce qui le concerne, nous n'irons pas à la hauteur de ses attentes, j'en suis convaincu.

M^{me} PETIT

Nous avons déjà voté une délibération d'indemnités concernant ce kiosquier. Il faut que nous réévaluions le montant si besoin.

DÉLIBÉRATION N° 168

– 2019 DAE 239 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (26 788 €) et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés.

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DDCT 18 Subvention de (74 000 €) pour les associations pour le droit des femmes.**

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

J'excuse Danièle POURTAUD et présente la délibération qui concerne la politique de la Ville de Paris en direction du droit des femmes, de leur défense et de leur promotion. Il y a toute une série de subventions attribuées à des associations à ce propos et en ce qui concerne notre arrondissement, nous proposons une subvention de 2 000 € pour l'association « Tatane », qui va s'adresser particulièrement à la jeunesse du 14^e, à travers le sport et particulièrement le football. Je vous propose de bien vouloir délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 169

- **2019 DDCT 18 Subvention de (74 000 €) pour les associations pour le droit des femmes.**

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DU 151 Dénomination place Édith Thomas (14e).**

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je présente maintenant la proposition de dénommer une place Édith THOMAS dans le 14^e arrondissement. Édith THOMAS était historienne, journaliste, romancière et archiviste. Elle est née le 23 janvier 1909 à Montrouge, et elle a fait des études à l'école de Chartes, dont elle sort archiviste paléographe en 1931. Elle a obtenu, en 1933, le prix du premier pour *La mort de Marie*, et elle devient journaliste dans le journal *Ce soir*, ainsi que dans diverses revues. Elle rédige également des reportages et, en 1936, elle va couvrir la guerre d'Espagne aux côtés des républicains et, pendant la Seconde Guerre mondiale, elle entre dans la Résistance. Nous avons proposé, dans le cadre de la préparation du 75^e de la Libération de Paris, de rendre hommage à des résistants et, particulièrement cette année, à des résistantes, en donnant leurs noms à des espaces publics de notre ville. Ce sera donc le cas pour Édith THOMAS, et le lieu choisi sera au niveau de la porte d'Orléans : il s'agit de la voie publique à l'intersection des avenues Ernest REYER et Paul APPEL. Il s'agit d'un demi-cercle qui comprend le point de départ des bus RATP, et qui rejoint le parvis de la future piscine de la porte d'Orléans.

M. LIEBAULT

Je tiens juste à ajouter qu'Édith THOMAS était membre du parti communiste français (PCF), puisque cela n'a pas été précisé par Madame la Maire.

DÉLIBÉRATION N° 170

- 2019 DU 151 Dénomination place Édith Thomas (14e).

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DASCO 27 Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.

Rapporteure : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Les conventions signées entre la collectivité et les collèges arrivent à échéance, il y a donc eu un travail important qui a été mené entre la Ville et les collèges lors des derniers mois, afin d'élaborer une convention-cadre qui précise les modalités d'exercice des compétences respectives dans différents domaines (ressources humaines, travaux, fonctionnement, équipement ou restauration). La convention-cadre permet également de réaffirmer la politique mise en œuvre par la Ville dans le cadre du soutien aux actions éducatives en matière de restauration scolaire. Je suis persuadée que vous avez lu avec attention la convention-cadre de vingt-cinq pages, qui sera déclinée individuellement dans chaque collège. En ce qui concerne le 14^e arrondissement, elle concernera les quatre collèges autonomes ainsi que les collèges VILLION et Paul BERT, qui font partie des cités scolaires. Les thématiques abordées concernent les dotations de fonctionnement, les activités éducatives, les équipements et travaux (il est déterminé en annexe 2 ce qui dépend du collège et ce qui est géré par la Ville), les services de restauration, l'organisation des agents et des conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, le droit syndical et le dialogue social.

DÉLIBÉRATION N° 171

- 2019 DASCO 27 Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.

Rapporteure : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASCO 90 Collèges publics parisiens - Subventions (704 206 €) au titre du budget participatif des collèges.**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Nous passons à une délibération sur des subventions au titre du budget participatif pour les collèges Jean MOULIN et Paul BERT, qui ont choisi le thème d'un collège agréable dans le cadre de cet appel à projets, et qui ont opté pour du mobilier intérieur pour la somme de 37 751 € pour le collège Paul BERT, et de 39 840 € pour le collège Jean MOULIN.

DÉLIBÉRATION N° 172

– **2019 DASCO 90 Collèges publics parisiens - Subventions (704 206 €) au titre du budget participatif des collèges.**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASCO 88 Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles.**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Vous savez que la restauration scolaire dans Paris, au travers des vingt caisses des écoles, représente 23M de repas servis, cent-trente-mille enfants scolarisés qui bénéficient de ces repas, et plus de trois-mille agents titulaires. L'objectif de la Ville est d'améliorer l'ensemble des ressources humaines (RH) dans toutes les caisses des écoles, et l'un des bilans qui avait été réalisé lors de l'audit des caisses a montré que sur les questions de RH, de statuts, de mobilité ou de formation, il y avait besoin d'un appui de la Ville pour aider ces caisses, autonomes sur ces sujets. L'objet de cette convention est de déterminer l'aide et le conseil des services de la Ville auprès des caisses des écoles sur les questions RH, à travers un réseau des directeurs et responsables RH de l'ensemble des caisses qui a été créé et travaillent ensemble pour harmoniser les pratiques et les conditions de travail des agents. Je voulais enfin ajouter que la convention proposée ce soir a été votée à l'unanimité lors du conseil d'administration de la caisse des écoles qui a eu lieu la semaine passée.

DÉLIBÉRATION N° 173

– **2019 DASCO 88 Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles.**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Proposition de vœu V14 2019 16 Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus de la majorité municipale relatif à la rétention dans un centre d'un parent d'un élève scolarisé dans le 14e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous allons commencer par le vœu déposé par les élus de la majorité municipale, de sa Maire et de M^{me} Agnès BERTRAND. Lorsque nous avons rédigé ce vœu et que nous devions le déposer dans le cadre du règlement intérieur, nous parlions encore de rétention du père d'un élève scolarisé et habitant dans le 14e arrondissement. Les choses ont tout de même évolué puisque M. Kaci GUERMAH a été expulsé, est donc actuellement en Algérie. Nous allons tout de même continuer notre mobilisation, et je vais laisser M^{me} Agnès BERTRAND présenter ce vœu, et nous aurons ensuite plusieurs prises de parole.

M^{me} BERTRAND

Mes propos sont emprunts de tristesse et d'indignation. Je vous rappelle les faits dont il est question : Kaci et Lila GUERMAH sont arrivés en France en 2014 avec leur petit garçon, et ils ont habité dans le 14^e arrondissement avec le papa de Kaci, dont ils sont soutien familial puisque ce dernier est très malade, et ils ont choisi de rester en France, ont scolarisé leur petit garçon depuis bientôt quatre ans, ont décidé de parfaire leur maîtrise du français en suivant des cours, M. Kaci GUERMAH a été bénévole au centre social Didot et, puisqu'il répondait totalement aux critères de la circulaire Valls de 2012, avec cinq ans de résidence sur le territoire national, et trois ans de scolarité d'un enfant, M. Kaci GUERMAH et son épouse avaient pris un rendez-vous depuis plusieurs mois auprès de la préfecture de Paris pour régulariser leur situation et demander leur carte de séjour. Les choses se sont passées autrement puisque le 24 avril, M. Kaci GUERMAH a été arrêté au marché de Suresnes, et il a été emmené en rétention et il n'en est plus ressorti jusqu'à jeudi dernier, lorsque les policiers l'ont amené à l'aéroport pour l'expulser. Je tiens à souligner, et je pèse mes mots, la violence et l'inhumanité de cette expulsion. M. Kaci GUERMAH a été menotté, ses pieds ont été entravés et un casque de boxe lui a été mis de force sur la tête, pour éviter qu'il ne se blesse, puisqu'il ne voulait pas partir. Il a même été quasiment étouffé pour l'empêcher de crier dans l'avion, dans la mesure où il ne souhaitait pas partir.

Nous sommes très tristes, puisqu'il y a eu une forte mobilisation du groupe scolaire, de la direction, de l'équipe enseignante et de l'ensemble des parents, puisqu'il y a eu une manifestation devant l'école, que la FCPE de Paris et du 14^e s'est fortement mobilisée, et qu'il y a eu, samedi matin lors de la FCPE 75, une communication très claire et très ferme. Le réseau éducation sans frontières (RESF), la ligue des droits de l'homme (LDH) et les élus de la majorité municipale, du 14^e ou de la Ville de Paris, ses amis, ses voisins et de nombreuses associations se sont mobilisés, mais nous sommes tristes, parce que nous n'avons pas pu empêcher le départ de Kaci. Nous sommes également très tristes, puisqu'aujourd'hui, Kaci est seul, sans famille et sans travail à Alger, mais aussi, parce que Lila, sa femme, est séparée de son mari et que les enfants de Kaci (puisque le couple a un second enfant, né sur le territoire français il y a dix-huit mois) sont séparés, très brutalement, de leur père. Si nous sommes tristes, nous sommes également profondément indignés puisque le préfet des Hauts-de-Seine et le préfet de police de Paris n'ont rien entendu des demandes ayant été formulées, et que les recours gracieux n'ont pas été pris en compte, et que l'un et l'autre n'ont fait preuve d'aucune humanité, en empêchant Kaci et Lila de se rendre le 5 juillet prochain à une convocation pour laquelle, je l'ai déjà dit, ils avaient toutes les chances d'être régularisés. Je suis également indignée parce que le ministère de l'Éducation nationale n'a pas daigné répondre à la demande d'audience des élus (mais nous en avons l'habitude) ni même à celle de l'ensemble des partenaires susmentionnés. Nous sommes indignés, parce que les valeurs de la République que l'on enseigne dans nos écoles publiques ne doivent pas rester des mots que l'on enseigne, mais se traduire concrètement dans les faits et les actes. Nous enseignons dans nos écoles la fraternité, la solidarité et le vivre-ensemble, et vivre ensemble cela veut dire accepter des enfants de couleur, d'origine ou de milieu social ou de religion différents, mais qui ont avant tout des droits.

Ces droits ne sont pas correctement appliqués en France, car comment expliquer ces valeurs, aujourd'hui, aux enfants des écoles publiques de France, et expulser des personnes comme Kaci ? Nous sommes indignés par la politique actuelle du gouvernement en direction des migrants, parce qu'elle est éloignée des valeurs de la République que je viens de citer, et qu'elle ne répond que par des rétentions et des expulsions. Je vous appelle donc solennellement à voter ce vœu, je vous remercie.

M. SALOMON

Bonsoir, et merci de nous donner la parole à la suite de ce que vient de dire Agnès BERTRAND. Je suis Patrice SALOMON, et je suis membre du réseau éducation Paris sud-ouest. Nous menons des permanences d'accueil de parents d'enfants scolarisés et de jeunes qui deviennent majeurs, et qui doivent déposer en préfecture un dossier, et nous les aidons à cela. La communication est au nom de tous mes collègues et au nom de la ligue droits l'homme du 14^e, qui fait partie du RESF. Depuis sa création par des enseignants, parents d'élèves, militants associatifs, syndicaux ou politiques, mais également de simples citoyens en 2004, nous n'avons pas eu à faire face à des expulsions de personnes qui avaient déjà un rendez-vous en préfecture pour déposer leur demande de titre de séjour. Ces expulsions iniques, sont encore plus injustes, puisqu'a priori, la demande de ces personnes est recevable en préfecture, constitue une nouveauté de la part de nos autorités, qui refusent de discuter, de répondre même aux élus les interpellant des situations d'étrangers, que les membres du collectif RESF rencontres font remonter à nos élus locaux. Par ailleurs, nous signalons que les employeurs des guichets de la préfecture demandent aux demandeurs de cartes de séjour d'avoir sur eux leur convocation, afin de la présenter en cas de contrôle de police. Nous faisons également face à des décisions d'expulsions, de mises en rétention et d'assignations à résidences grandissantes, qui concernent de plus en plus, ces dernières années, des personnes dites « intégrées », chargées de familles et travaillant comme elles peuvent pour faire vivre les leurs, et qui ne demandent rien d'autre que de pouvoir vivre parmi nous. Aussi, l'expulsion de M. Kaci GUERMAH, et la façon dont il a été traité sont une honte pour la France, qui se dit une république respectant les droits de l'homme.

M. Benjamin WEINBERGER

Certains d'entre vous me connaissent en tant qu'ex-collaborateur parlementaire de la députée de la 2^e circonscription, mais c'est en tant que citoyen attaché aux valeurs fondamentales de la République, dont l'article un de la constitution dit « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale, elle assure l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion », que je suis ici. Le jeudi 20 juin, l'État français a ordonné et diligenté l'expulsion d'un père de famille, M. Kaci GUERMAH, dont la famille est en France, qui vit dans le 14^e arrondissement, dont le père a la nationalité française, dont la mère possède une carte de résidence de dix ans, dont le fils est scolarisé et dont la fille est née en France en 2017. Nous taire maintenant ferait de nous les complices d'un acte abject, qui consiste à séparer des enfants de leurs parents. Même le président Trump n'ose plus séparer les clandestins et réfugiés de leurs familles, mais nous oui. Ces agissements rappellent les heures les plus sombres de l'histoire de France. Aujourd'hui, nous expulsions les pères, et demain ? N'acceptons plus l'inacceptable, ne laissons pas l'histoire nous rattraper. J'appelle à une mobilisation de tous, quels que soient vos choix politiques, afin de lutter contre les dérives obscurantistes, et à une mobilisation des élus et résidents de cet arrondissement, attaché aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Beaucoup ici, comme moi, dans ce quartier comme partout en France, sont nés à l'étranger, ou son fils ou petit-fils d'immigrés, quand ils n'ont pas épousé quelqu'un venant d'ailleurs. Mon propre grand-père est resté sans papier pendant plus de quinze ans, avant de combattre le nazisme dans l'armée française. Ma femme est née au Cameroun, et jamais je n'aurais imaginé être là, devant vous, pour combattre le rejet et l'expulsion. Beaucoup des aïeux de ceux que l'on refoule et que l'on expulse aujourd'hui ont combattu dans la France libre. Nous les appelions les tirailleurs algériens, marocains ou sénégalais. Rappelons-nous aussi que les Algériens nés après 1945 étaient des citoyens français. Leurs descendants ne méritent-ils pas un traitement plus respectueux que celui qui leur est fait ? J'appelle à une mobilisation de toute la caste politique attachée aux valeurs républicaines. Ne fermons plus les yeux et agissons concrètement en interpellant le gouvernement et ses représentants, et en surveillant l'action de nos élus, quels qu'ils soient, afin de nous assurer qu'ils interpellent vigoureusement le gouvernement et son administration. Posons-nous cette simple question, à propos des enfants d'expulsés : comment grandir dans un pays qui a expulsé l'un de mes parents ?

Enfin, je terminerai par une citation du discours du président de la République, M. Emmanuel MACRON, lors de la cérémonie de remise de la Légion d'honneur à M. Elton JOHN : « J'ai besoin d'une chose : que vous nous rendiez la vie impossible, à nous les dirigeants. Si vous faites cela, nous nous bougerons ». Eh bien, faisons-les bouger !

M. Jean-Paul ARMANGAU

Je suis correspondant RESF au sein de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) du 14^e, et j'ai participé à cette mobilisation à ce titre. Depuis deux mois, M. Kaci GUERMAH a été arrêté et placé en centre de rétention administrative, avec obligation de quitter le territoire français, assortie d'une demande d'expulsion et d'une interdiction de retour en France. Depuis plus d'un mois, la FCPE a été alertée par des amis de M. Kaci GUERMAH, par des parents d'élèves de l'école de son fils, ainsi que par la directrice de cette école. Nous avons travaillé en lien avec RESF, avec la LDH et de nombreux réseaux associatifs, dont le centre social Didot. Nous avons reçu le soutien actif et la mobilisation de la Mairie du 14^e et je vous en remercie, ainsi que de la Mairie de Paris, à ce que tout soit tenté pour empêcher la séparation de cette famille sans histoire, qui aspire seulement à vivre à Paris, auprès des siens, et notamment auprès du père de M. Kaci GUERMAH, qui est malade. C'est d'ailleurs la raison de la venue de M. Kaci GUERMAH en France il y a cinq ans. Malgré le silence assourdissant des deux députés du 14^e, le mépris du ministère et du préfet de police de Paris, qui n'ont pas daigné répondre à nos courriers, malgré l'acharnement du préfet des Hauts-de-Seine, qui n'a pas ménagé ses efforts pour arriver à ses fins (c'est-à-dire l'expulsion jeudi dernier de M. Kaci GUERMAH, menotté, pieds liés et avec un doigt apposé sur la carotide pour l'empêcher de crier et de respirer durant toute son installation dans l'avion, afin que le commandant de bord ne demande pas la sortie des deux policiers et de M. Kaci GUERMAH), malgré toutes ces entraves, une immense chaîne de solidarité, de soutien et de lutte s'est montée pour défendre les droits de Kaci, de sa femme et de ses enfants. Kaci est un parent comme nombre d'entre nous, bénévole, militant associatif, reconnu et vraiment aimé par son voisinage, comme nous l'avons vu lors des manifestations ayant eu lieu devant son école, parfaitement à l'aise dans sa vie quotidienne en France, et qui n'aspire qu'à une seule chose : régulariser sa situation et poursuivre sa vie en France.

C'est bien, parce qu'il avait toutes les chances d'être régularisé, le 5 juillet prochain, que la machine administrative a reculé dans des temps obscurs pour se focaliser sur son cas. Il fallait coûte que coûte l'expulser avant son rendez-vous à la préfecture, nous en sommes aujourd'hui convaincus. Cette expulsion jeudi dernier, le 20 juin, exactement cinq ans après son arrivée en France, le jour de la journée mondiale des réfugiés, doit nous interpeller, car cela est malheureusement le lot de nombreuses personnes dont le profil est similaire à celui de M. Kaci GUERMAH. La machine s'emballé depuis plusieurs mois, et les droits de chacun reculent chaque jour un peu plus. Mais bien pire, au-delà des droits, cela est tout un climat qui change, et nous voyons bien, en tant que parents d'élèves, le discours de haine de l'extrême droite, légitimé par les actions de la République, et cela se traduit au quotidien par des centaines de petites brimades, d'exclusions, de mises à l'écart et de différenciations de ces populations issues de migrations. Dans nos écoles, de plus en plus, et je le vis quasiment toutes les semaines, certains adultes entretiennent ouvertement des petites querelles basées sur des différences que nous pouvons avoir, certains, à appréhender telle ou telle question de société ou de la vie quotidienne. Et nos enfants, tous nos enfants, sont placés au centre d'un conflit qui n'est pas le leur. Cela est absurde et néfaste, et tout cela doit être combattu. Tout d'abord en regardant en face ce qu'il se passe, car il est trop facile de regarder ailleurs. Ensuite, il faut nous serrer les coudes, toutes origines confondues, puisque les défis qui arrivent, comme le défi climatique, sont immenses, et nous ne saurions nous en tirer individuellement. Pour nous allier, il faut commencer par accepter l'autre, ses différences, ses richesses, mais aussi chercher à trouver des similitudes et des points de rassemblement, car c'est ainsi que nos enfants ont envie de nous voir : soudés pour les aider à affronter le monde de demain, amis pour vivre en paix avec l'autre, aidants pour apporter de l'aide, et souriants, pour que nos sourires ne quittent pas le visage de nos enfants. Dites-moi en quoi briser la vie d'une famille comme cela a été fait nous fera progresser collectivement ? La république à des valeurs séculaires de fraternité, de solidarité, de justice et de respect de ses engagements. Même si la république n'arrive plus à aimer certains citoyens, qu'elle soit au moins fidèle à ses valeurs et à ses engagements.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour ces prises de parole. Est-ce que des élus souhaitent intervenir ?

M. de la MOISSONNIERE

Je voudrais dire à titre personnel et à titre d'élu toute mon émotion et tout mon soutien pour cette intervention. J'ai juste une petite question technique : pourquoi le préfet du 92 a promulgué cette expulsion, alors que Kaci dépendait du préfet de Paris ?

M^{me} BERTRAND

Parce qu'il a été arrêté à Suresnes, donc l'obligation de quitter le territoire a été prononcée par le préfet des Hauts-de-Seine.

M^{me} PETIT

Nous n'allons pas prolonger ce débat puisque nous reviendrons, mais le refus de répondre a été très bien rappelé. Nous n'avons pas de réponses à notre interpellation, à nos questions, ni à notre demande d'être reçus et de ne pas procéder à cette expulsion. Cette attitude est d'abord politique, puisque le fait de ne pas répondre à des messages sur ces questions adressés par des élus, des citoyens et des représentants d'associations, et cela pose la question d'une politique de l'accueil dans notre pays. Ici, nous le défendons universel, inconditionnel, et qui cherche à protéger, accueillir, insérer et faire progresser toute personne habitant sur la planète, peu importe l'endroit où, à un moment donné, elle arrive pour choisir sa vie ou son parcours de vie. La politique actuelle choisit ceux qui seraient les bienvenus sur le territoire, comme le montrent les mesures sur la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers dans les facultés de France, qui induisent des discriminations contre lesquelles certaines universités ont tenté d'entrer en résistance. Nous continuerons à nous battre puisque nous constatons depuis quelques mois une recrudescence des expulsions. Nous continuerons à soutenir Lila, la femme de Kaci, pour peut-être essayer d'obtenir un retour de ce dernier en France, et nous poursuivrons ce combat avec tous ceux qui voudront bien le faire.

J'en profite pour rappeler que depuis 2001, cette mairie est ouverte tous les samedis pour permettre des parrainages républicains de personnes sans papiers, et qui sont dans une très grande précarité et risquent à tout moment d'être arrêtés. Je dis également que la porte est ouverte, tous les samedis matins, pour tous ceux qui apportent une aide concrète pour la régularisation de ces personnes, et j'espère que tout cela continuera très longtemps.

M. LIEBAULT

N'y aurait-il pas une possibilité d'amender le vœu, pour qu'il y ait une portée plus importante, en considérant l'expulsion du 20 juin et en mettant, au lieu de l'annulation de l'OQTF, la demande du retour de Kaci dans les plus brefs délais, de façon à ce que ce vœu corresponde à l'actualité ?

M^{me} BERTRAND

J'attendais que l'on me le demande pour proposer des amendements, et il n'y a pas de problème. Nous pouvons demander l'annulation de retour en France de Kaci, ainsi que la possibilité pour lui et son épouse de se présenter à la convocation pour régulariser la situation.

DÉLIBÉRATION N° 174

– V14 2019 16 Vœu déposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus de la majorité municipale relatif à la rétention dans un centre d'un parent d'un élève scolarisé dans le 14^e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Proposition de vœu V14 2019 17 Vœu déposé par Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif au devenir de La Rochefoucauld.

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Je vais lire le vœu, puisqu'il est bien.

Considérant que l'APH-HP a décidé de fermer le service de gérontologie de La Rochefoucauld pour le regrouper avec les sites de la Broca et la collégiale et de vendre ce site ;

Considérant que le site de La Rochefoucauld dispose d'une surface d'environ 2 ha, avec un ancien hôtel particulier et de nombreuses dépendances ;

Considérant que la qualité paysagère de ce site, dont une partie est classée en Espace vert protégé au PLU, doit être préservée ;

Sur proposition de Carine Petit et des élus de la majorité municipale, le Conseil d'Arrondissement du 14^e émet le vœu :

- Que le futur de ce site soit protégé de la spéculation foncière et réponde à des objectifs d'intérêt général, dont 50 % de logements sociaux et une protection architecturale et paysagère ;

- Que la Ville de Paris lance une étude de faisabilité au plus vite et engage des discussions avec l'AP-HP ;

- Et que le site de La Rochefoucauld soit acheté par la Ville de Paris, afin de rester dans la sphère publique pour un développement maîtrisé et confié à un aménageur public.

M^{me} PETIT

Pour compléter, sachez que cet espace accueillera dans un an le commissariat du 14^e le temps des travaux pour une période de deux ans, et à partir de la semaine prochaine, il accueillera également un centre d'hébergement d'urgence (nous l'avons appris cette nuit), qui sera géré par l'association « Aurore », et sera destiné à des mamans qui se retrouvent à la rue lorsqu'elles sortent de la maternité. Nous demandons à ce que le projet soit en lien avec le quartier et avec l'ensemble des réseaux d'une ville, et nous allons travailler sur l'ouverture du site, afin que tout le monde puisse accéder au jardin, et se réapproprier le site sur cette période courte d'hébergement qui s'étendra jusqu'en mars 2020.

M^{me} CHEVALLIER

Qui va s'occuper des espaces verts durant cette période ?

M^{me} PETIT

Nous ne savons pas encore. Comme cela vient d'être décidé par le préfet de région, nous n'en savons pas plus pour le moment et je propose que l'on reporte cet échange.

DÉLIBÉRATION N° 175

– **V14 2019 17 Vœu déposé par Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif au devenir de La Rochefoucauld.**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFRET

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 20 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 3 (M^{me} CHEVALLIER, M AZIERE, M^{me} DAUCHEZ) dont 1 pouvoir

– **Proposition de vœu V14 2019 18 Vœu déposé par Carine Petit, Sylvie Lekin et les élus de la majorité municipale relatif à la logistique du Centre commercial Gaité.**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Il s'agit d'un projet de vœu déposé par Madame la Maire, moi-même et les élus de la majorité municipale.

Considérant les prévisions d'Unibail d'un trafic d'environ 60 camions de livraison/jour pour son centre commercial « Les ateliers Gaité »,

Considérant la présence d'une école élémentaire sur le tracé des futurs camions de livraison du centre commercial,

Considérant la présence de la gare Montparnasse à moins de 50 mètres du futur centre commercial
Considérant la pollution atmosphérique à Paris due à la circulation automobile et notamment à la logistique urbaine,

Considérant que la route constitue le mode d'acheminement le plus largement utilisé avec 90 % des flux de marchandises, et que plus de 20 % des véhicules en circulation dans Paris sont dédiés au transport de marchandises (2015),

Considérant les objectifs de pacification de l'espace public et de réduction de la place de la voiture et des camions en ville fixés par la ville de Paris,

Considérant la charte pour une logistique urbaine durable votée par la ville de Paris en 2013 qui fixe pour objectif que le développement de l'usage de la voie ferrée et le développement d'espaces de logistiques urbaines,

Considérant le projet urbain Maine Montparnasse et les possibilités offertes en termes d'aménagement d'espaces de logistique urbaine notamment par une valorisation des surfaces en sous-sols,

Sur proposition de Carine Petit, de moi-même et des élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^e demande :

- à la société Unibail Rodamco d'étudier un système de logistique plus respectueux de l'environnement et moins dépendant du trafic routier en réduisant drastiquement le nombre de camions de livraison nécessaire à son fonctionnement quotidien,

- à la société Unibail Rodamco de trouver des solutions concrètes d'acheminement des marchandises dans Paris, et plus précisément en répondant à la problématique du dernier kilomètre, en lien avec la Ville de Paris,

- à la SNCF et à l'État de renforcer son offre ferroviaire dédiée au fret, en lien avec le site de la gare Montparnasse.

M^{me} CHEVREAU

Je suis M^{me} Elise CHEVREAU, représentante des parents d'élèves, et nous subissons les bruits du chantier, puisque les fenêtres de l'école donnent directement sur lui. Nous parlons des problématiques de nuisances et nous avons pris pleinement conscience de cela lorsque nous nous sommes mis à travailler avec le prestataire et la Mairie, et notamment les livraisons, puisqu'une fois les travaux terminés, les nuisances sonores et les dangers continueront, puisque les camions passeront devant les écoles, et il nous a été expliqué que s'il s'agit du frais, les livraisons se feront le matin entre 6 h 00 et 9 h 00, sachant que les enfants traversent jusqu'à 8 h 40 devant l'école. Nous avons donc de vrais problèmes, pour la sécurité des enfants, pour la pollution et pour le bruit, ne sachant pas quels types de camions passeront devant l'école. Nous sommes très vigilants et l'intérêt de tout cela est les rencontres qui se sont faites avec les riverains à travers la commission du quartier Pernety, mais puisque l'école est proche de Montparnasse elle concerne également ce quartier et appelle à ce que l'on travaille tous ensemble pour que les solutions apportées puissent être le moins nuisibles pour tous. Nous vous remercions d'avoir mis ce vœu à l'honneur puisque la démarche d'avoir autre chose que du routier en ville est importante, sachant que nous avons la chance d'avoir une gare à nos pieds, et qu'il paraît donc aberrant de passer encore par du diesel.

M^{me} TRUCHE

Je voulais dire principalement que les actions menées par les groupes de parents d'élèves concernent les quartiers Pernety et Montparnasse, qui ont créé la commission « Nouveau quartier Montparnasse », pour surveiller ce « fabuleux » projet, ainsi que sur les conséquences qu'il a sur les riverains et usagers du quartier. La commission s'intéresse également à tous les problèmes de sécurité. Ma demande ce soir est de voir les groupements de parents d'élèves prévenus de la date à laquelle le vœu sera examiné au conseil de Paris, et ce qu'il en adviendra, même si nous espérons qu'il sera très largement soutenu par la Mairie du 14^e.

M^{me} PETIT

Il s'agit là de réellement contraindre Unibail à respecter ses engagements puisque le projet a été défini et acté il y a dix ans, mais aujourd'hui il n'est plus possible qu'un tel opérateur privé ne respecte pas ses engagements auprès de la Ville pour étudier des alternatives aux véhicules roulants pour transporter ses marchandises. Je voulais remercier les groupes de parents d'élèves pour leurs actions constructives et les conseils de quartier sur ce sujet, puisque nous allons devoir progressivement changer de ton vis-à-vis de cette société. Je présenterai le vœu s'il est adopté en conseil de Paris, afin que l'on continue d'avancer pour obtenir des résultats. Nous avons une prochaine réunion jeudi prochain avec l'ensemble des acteurs.

DÉLIBÉRATION N° 176

– **Vœu V14 2019 18 Vœu déposé par Carine Petit, Sylvie Lekin et les élus de la majorité municipale relatif à la logistique du Centre commercial Gaité.**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 dont 7 pouvoirs

– Proposition de vœu V14 2019 19 Vœu déposé par Catherine Chevalier et les élus de la majorité municipale relatif à l'accès au service de la CPAM dans le 14^e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Ce vœu concerne la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dans sa globalité, qui avait été fermée rue Didot depuis plusieurs mois, et cette fermeture avait pour objet de restreindre l'accès aux usagers, qui doivent désormais prendre rendez-vous pour être sur place orientés vers des bornes dématérialisées : cela n'est pas satisfaisant.

Considérant que l'accès aux services publics est un droit, que la vie de chaque habitant est aujourd'hui concernée par la Sécurité sociale, qu'elle constitue encore une sphère d'autonomie d'administration et de gestion d'un service public.

Considérant que notre Constitution fixe le principe d'un droit pour tous à une Sécurité sociale élevée et solidaire, à travers son Préambule de 1946 : « Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, où il se trouve d'obtenir de la collectivité les moyens de se soigner ».

Considérant qu'une Caisse primaire d'assurance maladie constitue un organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, que la CPAM se positionne comme un intermédiaire entre les assurés et l'Assurance Maladie, qu'en d'autres termes, elle doit assurer les relations de proximité avec les assurés de l'Assurance Maladie.

Considérant que, depuis 2005, nous sommes passés de 43 centres de la CPAM à 13 sur l'ensemble de la capitale pour une population de 2,441 millions d'habitants.

Considérant que l'accueil de la CPAM de la rue Didot a été fermé pour travaux en août 2018, que les usagers ont donc été invités à se rendre, 3 place Adolphe Chérioux dans le 15^e arrondissement, que le centre de la CPAM a rouvert en avril 2019.

Considérant que le but de ces travaux était de réduire l'accueil physique des usagers, de généraliser l'accès aux automates, que les usagers doivent désormais prendre rendez-vous sur le site internet, que, cependant, dans nos quartiers, beaucoup d'habitants ne sont pas équipés et ne maîtrisent pas l'informatique, ou ont des soucis avec la langue française.

Considérant qu'un vaste chantier de réorganisation des caisses, baptisé TRAM (Travail en réseau de l'Assurance maladie) est en cours, que l'employeur « Assurance maladie » n'a pas attendu les énièmes exhortations de la Cour des comptes sur la nécessité d'économiser sur la gestion du personnel, que TRAM bouleverse totalement l'architecture de la Sécu et le service aux assurés sociaux, avec des conséquences qui pourraient être dramatiques pour le personnel et les usagers, dont la disparition de la proximité.

Considérant que la convention pour l'Assurance maladie a été signée par son président pour la période 2018-2022, qu'elle impose à toute la branche maladie de la Sécurité sociale une réduction encore plus drastique de ses moyens humains et financiers, 1 541 postes devant être supprimés par an sur cinq ans, avec une diminution du budget d'action sanitaire et sociale de presque 20 %.

Considérant que la pérennité de notre modèle de Sécurité sociale à long terme doit s'affranchir de cette vision libéralo-financière imposée, que l'austérité budgétaire n'est pas la bonne réponse pour gérer la Sécurité sociale.

En conséquence, le Conseil du 14^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris :

- soit garante de l'efficacité des services,
- maintienne la qualité d'accueil de proximité aux assurés parisiens,
- laisse une place aux acteurs locaux pour adapter le service aux besoins du territoire.

DÉLIBÉRATION N° 177

– **V14 2019 19 Vœu déposé par Catherine Chevalier et les élus de la majorité municipale relatif à l'accès au service de la CPAM dans le 14^e arrondissement.**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs
Pour : 23 dont 7 pouvoirs

– **V14 2019 20 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau pour une pacification de la circulation le long du parc Montsouris.**

V14 2019 21 Amendement sur le Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau pour une pacification de la circulation le long du parc Montsouris.

Rapporteur : M. Freddy BARNES

M. BARNES

Je suis Freddy BARNES, je réside dans le 14^e arrondissement, je suis chercheur au CNRS et je suis référent de la commission circulation et déplacements, qui propose deux vœux ayant pour objet d'apaiser la circulation autour du parc Montsouris. Dans le premier vœu, il s'agit de pacifier la circulation en faisant la considération que les choix effectués auparavant ont abouti à la convergence de plusieurs voies le long du parc, sous la forme d'une bretelle de sortie vers l'A6. Le résultat est qu'il y a plusieurs milliers de voitures passent le long du parc, ce qui est un contresens en matière de pollution, qui impactent les personnes qui y viennent pour respirer et faire du sport, alors même que les particules fines sont encore plus dangereuses lors d'une activité physique intense. Les études montrent une pollution extrême, équivalente à celle constatée porte d'Orléans. Dans le premier vœu, nous prenons acte de l'expérimentation actuelle qui vise à restreindre la circulation à l'est du parc, et ce sera abordé lors d'une réunion publique qui aura lieu le 2 juillet dans le quartier. Cette mesure temporaire et limitée a peu d'impact sur la pollution au sein du parc, puisqu'elle ne fait que déplacer les voitures vers un autre côté du parc, ce qui accentue les embouteillages. Nous proposons la suppression d'un sens de circulation sur les rues Nansouty/Émile Deutsche de la Meurthe et la conversion de cet axe ouest du parc en sens unique pour un élargissement des trottoirs, et la conversion de la voie de circulation supprimée en piste cyclable en double sens. Il me semble plus raisonnable par ailleurs de conduire une étude des flux de façon à repenser la circulation autour du parc.

M^{me} PETIT

Puisque nous avons eu en avance ce vœu, nous avons procédé à un vœu amendé de la part de la majorité municipale, que nous avons envoyé au conseil de quartier pour leur expliquer la démarche, ainsi qu'à l'ensemble des élus de ce conseil. En quelques mots, voici les raisons de nos amendements. Nous comprenons parfaitement vos demandes d'actions sur ce secteur, et nous avons beaucoup travaillé en ce sens, le constat dont vous avez fait état étant partagé par toutes les catégories de personnes concernées, la problématique étant très présente, notamment aux abords des habitations. Nous nous sommes donc saisis de ce sujet et avons testé des solutions, et notamment la mise en impasse de la rue Gazan.

Nous avons expliqué lors de la réunion publique la démarche de test, puisqu'il n'était pas possible d'agir sur tous les fronts face aux nombreux travaux de voirie. Nous sommes donc extrêmement motivés pour aboutir à un plan global de circulation qui favorisera les mobilités douces, et l'idée d'une piste cyclable sera étudiée. Je peux vous assurer qu'un temps d'étude est extrêmement important dans une telle situation, puisque nous portons le même message et le même objectif d'aménagement.

Or, certains riverains, qui avaient l'habitude de passer à ces endroits, doivent s'adapter aux modifications qui, progressivement, vont limiter et couper les flux. Au regard de l'expérimentation en cours, nous allons tenter de construire de solutions partagées, et que nous devons trouver un moyen de cesser les doubles sens. Nous proposons donc de ne pas voter le vœu du conseil de quartier, mais proposons de rencontrer ce conseil pour expliquer que nous partageons les mêmes objectifs, mais que nous prenons dans le même temps la nécessité de mener des études au vu des résultats de l'expérimentation. L'amendement propose de faire mention de solutions à l'étude, mais ne modifions rien d'autre, vos objectifs étant très clairs. Nous avons ajouté un élément sur l'ajout du conseil de quartier à toutes les étapes des études.

Pour répondre à l'autre vœu, je confirme qu'il y a une volonté de trouver de nouvelles poches dans Paris où développer des « Espaces Paris respire », mais je pense que nous sommes beaucoup impactés par la question des bus qui persistent à circuler, et les mesures les plus efficaces concernent la réduction des flux de voitures individuelles. Je vous propose de voter un avis défavorable sur le vœu du conseil municipal, et de voter ensuite le vœu amendé.

DÉLIBÉRATION N° 178

– V14 2019 20 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Monstouris-Dareau pour une pacification de la circulation le long du parc Montsouris.

Rapporteur : M. Freddy BARNES

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs
Contre : 23 dont 7 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 179

– V14 2019 21 Amendements sur le Vœu proposé par le Conseil de Quartier Monstouris-Dareau pour une pacification de la circulation le long du parc Montsouris.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs
Pour : 22 dont 7 pouvoirs
Contre : 1 (M^{me} DAUCHEZ)

– Proposition de vœu V14 2019 22 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Monstouris-Dareau relatif à une intégration du Parc Montsouris dans le dispositif « Paris Respire » les dimanches et jours fériés.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Par cohérence, je passe au vote sur le vœu Paris Respire.

DÉLIBÉRATION N° 180

– V14 2019 22 Amendement sur le vœu proposé par le Conseil de Quartier Monstouris-Dareau relatif à une intégration du Parc Montsouris dans le dispositif « Paris Respire » les dimanches et jours fériés.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : Après discussion le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs
Pour : 2 (M^{me} CHEVALLIER, M AZIERE) dont 1 pouvoir
Contre : 21 dont 6 pouvoirs

Vœu V14 2019 23 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Monstouris-Dareau visant à rendre le bâtiment « dit météo » aux promeneurs du parc Montsouris.

Rapporteur : M. François CANTEGRET

M. CANTEGRET

Je viens parler du bâtiment situé au centre du parc côté ouest. Il surplombe la pelouse, a une vue impressionnante et n'est pas loin de l'avenue qui fait le tour du parc. La proposition est de rendre le bâtiment aux Parisiens, puisqu'il est actuellement occupé par le service des bûcherons, qui est en charge de plusieurs arrondissements de la Ville, ainsi que par la ligue de protection des oiseaux (LPO) depuis deux ans. Il est assez choquant de voir que l'espace le plus beau du parc est à usage de bureaux et de parkings, et nous demandons donc que ce bâtiment soit rendu aux Parisiens, avec comme condition la bienveillance des bûcherons, qui font un travail remarquable dans le parc. Les idées ne manqueront pas pour le changement d'activités du pavillon, qui peut notamment devenir une salle de conférence, une salle pour le climat ou une salle de diversité des espèces, ou encore une salle polyvalente de quartier.

M^{me} CHEVALLIER

Cela me paraît très intéressant, mais je pense que le service des bûcherons appartient aux services de la Ville ?

M. CANTEGRET

Ils dépendent de la direction des services des espaces verts.

M^{me} CHEVALLIER

Je me pose des questions, car il est bien de bien traiter les bûcherons pour les délocaliser, mais ces personnes ont-elles été consultées ?

M. CANTEGRET

Premièrement, il faut respecter leur dignité, et je fais remarquer que les bûcherons sont en charge de plusieurs arrondissements, et je pense que nous pouvons réaménager les locaux. Nous sommes reconnaissants aux jardiniers pour le très beau travail qu'ils font sur plusieurs arrondissements.

M^{me} PETIT

Nous proposons d'organiser en septembre une visite du lieu pour le découvrir et regarder quelles perspectives d'évolution existent pour ce bâtiment, et d'y inviter le conseil du quartier et toutes les personnes intéressées. Nous sommes plutôt d'avis d'émettre un avis défavorable du sujet, non pas, parce que l'on s'oppose au principe, mais plutôt, parce que le vœu demande à être reformulé et que les modifications ne peuvent pas être faites comme cela. Nous prenons l'engagement d'une visite et l'étude de la question des sanitaires.

DÉLIBÉRATION N° 181

Vœu V14 2019 23 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau visant à rendre le bâtiment « dit météo » aux promeneurs du parc Montsouris.

Rapporteur : M. François CANTEGRET

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité

Votants : 23 dont 7 pouvoirs
Pour : 3 (M^{me} CHEVALLIER, M AZIERE, M^{me} DAUCHEZ) dont 1 pouvoir
Contre : 19 dont 6 pouvoirs
Abstentions : 1 (GRUNENWALD)

– **Proposition de vœu V14 2019 24 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif à l'ouverture d'une voie d'accès directe à l'arrêt Cité Universitaire du RER B par le nord du parc Montsouris.**

Rapporteur : Membre du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

Membre du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

Je vous remercie pour les propositions d'amendement faites à nos vœux et pour la volonté d'intégrer les conseils de quartier. Je regrette de ne pas avoir pu opposer quelques arguments sur le projet Paris respire, et notamment sur le fait que les bus ne sont pas bloqués, comme à proximité du jardin du Luxembourg, et je ne comprends pas que les écologistes ne votent pas pour mettre ce parc en zone Paris respire.

Je présente un vœu relatif aux nuisances sonores provoquées par l'accès nord du RER B. Les nuisances sont reportées depuis longtemps par les riverains, et le dossier a déjà été porté au conseil de Paris. L'objectif du vœu est de soutenir les arguments précédemment développés et de rattraper le retard pris dans les promesses qui leur ont été faites de proposer une sortie du RER à proximité, la plus proche étant à 900 mètres, ce qui n'est pas idéal et bénéficierait aux riverains. Le vœu est que la Mairie obtienne de la RATP l'ouverture d'un accès direct depuis la station Cité-Universitaire, permettant ainsi un accès direct aux voies par le nord et le parc Monceau.

M^{me} LEKIN

Je voudrais rectifier quelque chose : la zone Paris respire n'est pas définitive et fera partie de l'étude à laquelle vous serez associé.

M^{me} PETIT

Quand j'ai été élue maire, ce sujet était déjà complexe et le seul engagement que j'ai pris est de revenir avec la RATP, afin qu'il y ait une transparence sur l'étude menée, ainsi que sur le fait que ni la RATP ni le syndicat des transports en commun d'Île-de-France ne veulent financer cet aménagement. Tout le monde s'était engagé à faire les aménagements, mais en réalité, chaque financeur vient tout à tour expliquer en quoi il ne peut pas tenir ses engagements, et ne mettra pas les moyens financiers pour mener le projet. Nous avons annoncé nos désaccords et je ne souhaite pas me réengager dans cela puisque nous avons tout demandé, rien n'a été possible et le dossier a été clôturé, pour se concentrer sur l'accès sud. Je ne souhaite pas relancer ce sujet puisque j'ai réalisé ce que j'avais promis en tant que maire.

DÉLIBÉRATION N° 182

– **V14 2019 24 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif à l'ouverture d'une voie d'accès directe à l'arrêt Cité Universitaire du RER B par le nord du parc Montsouris.**

Rapporteur : Membre du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 3 (M^{me} CHEVALLIER, M AZIERE, M^{me} DAUCHEZ) dont 1 pouvoir

Contre : 20 dont 6 pouvoirs

Vœu V14 2019 25 proposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif aux nuisances sonores provoquées par le quai N° 3 en gare de Denfert Rochereau.

Rapporteur : Membre du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

Membre du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

Ce qui n'est pas noté dans le vœu que vous avez pu lire est qu'un grand nombre de riverains subissent des nuisances extrêmes, et en sont épuisés. Il semblerait que la RATP n'ait pas assumé ses choix ni tenu ses promesses, alors même que des solutions existent. Nous avons rajouté dans le vœu que ce quai est fréquemment utilisé alors qu'il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

M^{me} LEKIN

Lorsque l'on connaît la situation de la gare, il est facile de faire arrêter les trains à Denfert, et nous avons vite prévu qu'il devienne un vrai quai et non un simple espace de délestage. Nous avons été leurrés sur toute la ligne. Des études sonores ont été réalisées et les valeurs sont nettement supérieures aux normes. La RATP a fait des études, mais pas au bon endroit, et je suis donc ravie de ce vœu. J'espère que vous aurez plus de chance et que vous serez mieux entendus que nous, car nous avons sollicité tout le monde sans retour, alors même que les nuisances sonores existent et influent sur la santé.

M^{me} PETIT

Comme les travaux sur les voies ferroviaires relèvent de la compétence de l'État, nous devons passer à l'étape supérieure en mobilisant les riverains de manière plus intense.

DÉLIBÉRATION N° 183

V14 2019 25 proposé par le Conseil de Quartier Monsouris-Dareau relatif aux nuisances sonores provoquées par le quai N° 3 en gare de Denfert Rochereau.

Rapporteur : Membre du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 dont 7 pouvoirs

– Proposition de vœu V14 2019 26 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety pour la pose d'un panneau mémoriel sur la Coulée verte Vercingétorix.

Rapporteur : M. Jean MACHERAS

M^{me} PETIT

Je tiens à saluer la qualité du travail et des vœux déposés par le conseil de quartier Montsouris-Dareau, car tout était très bien argumenté.

M. MACHERAS

Je suis conseiller de quartier à Pernety, où je contribue au travail sur les déplacements, et vais lire les deux vœux, qui sont très liés.

Considérant :

- Qu'il est essentiel de porter à la connaissance des générations futures l'histoire des sites qu'elles fréquentent et les débats de fond qui ont accompagné les choix d'aménagement de sols comme celui-ci,
- Que l'attrayante « coulée verte » dont ils bénéficieront comme nous aujourd'hui n'était pas prévue au départ et qu'il devait passer ici une autoroute urbaine à six voies,
- Que seule une action acharnée des associations et habitants du quartier a permis que d'autres options concernant la qualité de vie et des déplacements prévalent à une époque où le tout automobile était encore considéré comme la panacée,

Sur proposition du Conseil de Quartier Pernety, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu qu'un panneau soit apposé à un emplacement de la Coulée verte Vercingétorix de forte attractivité, contenant un texte évoquant le débat évoqué ci-dessus.

Texte proposé par le Conseil de Quartier Pernety :

Un projet d'autoroute transformé en Coulée verte

Cet espace aujourd'hui dédié à la promenade, au vélo, aux jeux et activités de plein air était destiné à accueillir, selon un vote de la municipalité de Paris en 1964, une autoroute urbaine à six voies, la Radiale Vercingétorix, qui devait amener un flot de voitures depuis la banlieue sud jusqu'à Montparnasse. Suite à une forte mobilisation contre le projet, le nouveau maire de Paris, Jacques Chirac, décida en juin 1977 de l'abandonner. De même que ceux qui l'ont précédé - et ont également avorté - de voie express rive gauche dans le centre et de prolongement en banlieue sud de l'autoroute A10 jusqu'à la porte de Vanves, le projet annoncé alors comme « moderniste » de Radiale Vercingétorix a suscité un important débat de fond sur le choix des modes de déplacement. Peu à peu a émergé l'opinion qu'il fallait renoncer à tenter désespérément d'adapter Paris à l'automobile, et qu'il convenait au contraire de privilégier les modes les mieux adaptés à la ville que sont la marche, le vélo et les transports collectifs.

M^{me} PETIT

Un projet artistique est également en cours de réalisation, pour la mémoire contemporaine de ces combats.

DÉLIBÉRATION N° 184

– V14 2019 26 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety pour la pose d'un panneau mémoriel sur la Coulée verte Vercingétorix.

Rapporteur : M. MACHERAS

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 dont 7 pouvoirs

– V14 2019 27 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif au Panneau d'affichage Pernety.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Le vœu tel qu'il est rédigé :

Attendu que le panneau d'affichage de la station Pernety a été payé en son temps 1 000 € par la Mairie, sur le budget du conseil de quartier Pernety, et que la RATP l'a démonté de son propre chef,

Attendu que nous avons besoin de ce panneau pour informer nos concitoyens du quartier,

Sur proposition du Conseil de Quartier Pernety, le Conseil d'Arrondissement émet le vœu que la RATP rétablisse le panneau d'affichage extérieur à la station de métro Pernety.

Pour l'historique, il s'agissait d'un projet du tout conseil de quartier en 2002, et nous avons monté un gros dossier avec la RATP pour ce panneau, qui a fonctionné plus de dix ans et était très regardé. Je vous rappelle que les conseils de quartiers se plaignent très souvent, et à mon avis à raison, puisque nous ne pouvons pas toujours tout communiquer autrement. Nous avons dix-sept panneaux dans l'arrondissement, ce qui est relativement peu, et il est vrai que les panneaux libres sont vite recouverts. Ce panneau remplissait sa fonction, au-delà même des espérances. Je pense qu'un courrier de la maire vers la RATP pourrait essayer de faire remettre ce panneau, très utile au conseil de quartier.

DÉLIBÉRATION N° 185

– V14 2019 27 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif au Panneau d'affichage Pernety.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 dont 7 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2019 28 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif à la mise en valeur de la place de Catalogne et de sa fontaine.**

Rapporteur : M. Jean MACHERAS

M. MACHERAS

Considérant :

- Que la fontaine du Creuset du Temps dessinée sur cette place en 1988 par l'artiste Shamaï Haber est hors de fonctionnement depuis des années, et que pour des raisons de coût il semble exclu de la remettre en service et de l'entretenir dans sa configuration actuelle,
- Que cette « place » n'est en fait qu'un rond-point monumental conçu il y a cinquante ans en fonction d'une arrivée d'autoroute - la « Radiale Vercingétorix » - dont le projet a été abandonné,
- Qu'en conséquence il serait logique de reconsidérer cet espace comme une terminaison de la Coulée verte Vercingétorix qui a remplacé l'autoroute, en soustrayant ainsi à la circulation automobile le tronçon sud joignant la rue Alain à la rue du Château,

Sur proposition du Conseil de Quartier Pernety, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu que la Ville lance un « concours d'idées en vue d'un aménagement de la place de Catalogne », le cahier des charges comportant les deux points essentiels suivants :

- Raccord piétonnier de la fontaine à la Coulée verte Vercingétorix, le rond-point étant ainsi remplacé par une rue en courbe côté nord-est empruntée dans les deux sens, dans laquelle débouchent la rue Alain, le bd Pasteur, les rues du Commandant Mouchotte, Vercingétorix et du Château,
- Si on estimait nécessaire de garder trace de l'idée qui a conduit à sa conception par l'artiste Shamaï Haber, respect de deux impératifs : garantie d'un usage pérenne et coût d'entretien raisonnable.

DÉLIBÉRATION N° 186

– **Proposition de vœu V14 2019 28 Vœu proposé par le Conseil de Quartier Pernety relatif à la mise en valeur de la place de Catalogne et de sa fontaine.**

Rapporteur : M. MACHERAS

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 7 pouvoirs
Pour : 23 dont 7 pouvoirs

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 16 septembre 2019.